

COMITÉ SYNDICAL

Le 26 février 2025 à 18h30

Tilloy-lès-Mofflaines

PROCES-VERBAL



ORDRE DU JOUR

Accueil

1	Appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance	3
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 de 18h	3
3	Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 de 18 h30	3
4	Projets de délibérations	4
4.1	Juridique	4
4.1.1	Délibération n°2025-02-01 : Constitution d'un groupement de commandes relatif à l'achat, fourniture, pose et nettoyage de panneaux photovoltaïques en toitures sur les bâtiments communaux ou intercommunaux du territoire de la Communauté Urbaine d'Arras et pour le compte du Syndicat Mixte Artois Valorisation – Annexe n°1	
4.2	Ressources Humaines	5
4.2.1	Délibération n°2025-02-02 : Rapport égalité Femme – Homme - Annexe n°2	5
4.2.2	Délibération n°2025-02-03 : Adhésion à la médiation préalable obligatoire (MPO) auprès du centre de gestion du Pas-de-Calais – Annexe n°3.....	6
4.2.3	Délibération n°2025-02-04 : Convention d'objectifs et de moyens COS 2025 – Annexe n°4	8
4.3	Performance	9
4.3.1	Délibération n°2025-02-05 : Rapport sur la situation en matière de développement durable 2025 – Annexe n°5	9
4.3.2	Délibération n°2025-02-06 : Prime d'intéressement à la performance collective - critères 2025.....	10
4.4	Finances	12
4.4.1	Délibération n°2025-02-07 : Débat et rapport d'orientation budgétaire 2025 – Annexe n°6.....	12
5	Etat de l'utilisation de la délégation du Président.....	32
5.1	Bons de commandés signés entre le 15 novembre 2024 et le 15 janvier 2025 (en €TTC)	32
5.2	Décisions du Président.....	36
5.3	Marchés publics	38
5.3.1	Marchés notifiés	38
5.3.2	Déclarations sans suite	41
6	Questions diverses	43
6.1	Bureau Syndical.....	43
6.1.1	Réunion du 7 janvier 2025.....	43
6.1.2	Réunion du 14 janvier 2025.....	43
6.1.3	Réunion du 4 février 2025	43

1 Appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance

Nombre de membres dont le comité doit être composé : 41

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 23 + 7 procurations = 30 votants

Vu le code général des collectivités territoriales, le compte rendu de la séance est, en application de l'article L.2121-25 du CGCT, affiché sous huit jours et disponible sur le site internet du SMAV.

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 26 février à 18h30**, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SMAV à Tilloy-lès-Mofflaines, après convocation adressée par Cédric Delmotte, le **mercredi 12 février 2025**, conformément aux articles L.2121-12 du code général des collectivités.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers :

Présents : AUCHART Ernest, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, NICOLLE Gérard, POULAIN Eric, SEROUX Michel, COTTEL Jean-Jacques, DROMART Evelyne, TABARY Daniel, THIEBAUT Véronique, ANSART Pierre, BARTIER Alain, BOISSOU Karine, BRAS Guy, DELATTRE Dominique, DELMOTTE Cédric, KUSMIEREK Nicolas, LECORNET Claude, LEDHE Didier, MATHISSART Michel, MICHEL Didier, PAWLAK Mélanie, PLU Jean- Claude.

Excusés : NICK Jacques, THILLIEZ Christian (**Pouvoir à Damien BRICOUT**), BRONNIART Bernard, DUE Gérard, FOURNIER Freddy (**Pouvoir à Véronique THIEBAUT**), PALISSE Jérôme, CAYET Alain, DESFACHELLE Nicolas (**Pouvoir à Nicolas KUSMIEREK**), DUMOULIN Charline (**Pouvoir à Claude LECORNET**), FATIEN Marylène (**Pouvoir à Karine BOISSOU**), LEBLANC Jean Paul, LETURQUE Frédéric (**Pouvoir à Alain BARTIER**), MILLEVILLE Bernard, ROCHE Reynald, THERY Vincent, ROSSIGNOL Françoise, VAN GHELDER Alain, VIARD Philippe (**Pouvoir à Dominique DELATTRE**).

Ainsi, Monsieur le Président, Cédric Delmotte, après avoir procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré **23** conseillers présents, **7** représentés et **11** absences. Il a constaté que la condition du quorum posée par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

Le comité a choisi pour secrétaire de séance : **Guy BRAS**

2 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 de 18h

Le compte rendu du comité syndical du **4 décembre 2028 à 18h00** est approuvé à l'unanimité par les membres (**30 voix pour**).

3 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 de 18h30

Le compte rendu du comité syndical du **4 décembre 2028 à 18h30** est approuvé à l'unanimité par les membres (**30 voix pour**).

4 Projets de délibérations

4.1 Juridique

4.1.1 Délibération n°2025-02-01 : Constitution d'un groupement de commandes relatif à l'achat, fourniture, pose et nettoyage de panneaux photovoltaïques en toitures sur les bâtiments communaux ou intercommunaux du territoire de la Communauté Urbaine d'Arras et pour le compte du Syndicat Mixte Artois Valorisation – Annexe n°1

Sur la base du recensement des besoins réalisé conjointement entre les communes d'Achicourt, Acq, Agny, Arras, Athies, Bailleul-Sire-Berthoult, Basseux, Beaumetz-lès-Loges, Beaurains, Boiry-Becquerelle, Boiry-Saint-Martin, Boisieux-au-Mont, Boyelles, Dainville, Ecurie, Farbus, Feuchy, Gavrelle, Guémappe, Héninel, Maroeuil, Monchy-le-Preux, Neuville-Saint-Vaast, Ransart, Roclincourt, Roeux, Sainte-Catherine, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Martin-sur-Cojeul, Saint-Nicolas, Tilloy-lès-Mofflaines, Wailly, Wancourt, Willerval, le Syndicat Mixte Artois Valorisation et la Communauté Urbaine d'Arras, il apparaît opportun de mutualiser la passation d'un marché public visant à garantir l'achat, la fourniture, la pose et le nettoyage de panneaux photovoltaïques en toitures sur les bâtiments communaux et intercommunaux des communes susvisées, de la Communauté Urbaine d'Arras et du Syndicat Mixte Artois Valorisation.

Il apparaît opportun de mettre en œuvre un groupement de commandes dont la Communauté Urbaine d'Arras sera le coordonnateur afin d'obtenir des offres techniques et financières optimisées et réaliser, ainsi, des économies d'échelle.

M. le Président précise que cette entente n'oblige à rien, mais permettra simplement de profiter de tarifs intéressants en cas d'investissement dans des panneaux photovoltaïques.

Il est proposé au comité syndical de :

- Valider le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre les communes susvisées, la Communauté Urbaine d'Arras et le Syndicat Mixte Artois Valorisation ;
- Autoriser la signature de la convention constitutive correspondante ;
- Signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement des opérations.

- Approuve la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le 1^{er} le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (30 voix pour).

M. le Président tient à remercier la Communauté Urbaine qui a pensé au SMAV pour ce groupement de commandes.

4.2 Ressources Humaines

4.2.1 Délibération n°2025-02-02 : Rapport égalité Femme – Homme- Annexe n°2

Depuis la loi du 4 août 2014, préalablement aux débats sur le projet de budget, est présenté un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de l'établissement public, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret n°2015-761 en date du 24 juin 2015.

Le rapport appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrire les orientations pluriannuelles.

Ainsi, le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes est présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2025.

M. DELATTRE indique que ce rapport s'inscrit dans le cadre des obligations légales visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la fonction publique. Il dresse un état des lieux des effectifs, des rémunérations et des politiques mises en place au SMAV. Il souhaite présenter le rapport précédemment transmis :

➤ Chiffres Clés :

- **Effectifs** : 269 agents, dont seulement **13,38 % de femmes**, un taux bien inférieur à la moyenne de la fonction publique territoriale (61 %).
- **Répartition par filières** :
 - Administrative : **70,59 % de femmes**.
 - Technique : **forte sous-représentation féminine** (métiers historiquement masculins, comme la collecte des déchets).
- **Écarts de rémunération** :
 - Globalement, les rémunérations sont équivalentes à poste et grade identiques.
 - Des écarts persistent, liés à la faible représentation des femmes dans les catégories hiérarchiques supérieures et aux différences de parcours professionnels.

➤ Axes d'Actions et Avancées

1. **Évaluation et correction des écarts de rémunération** :
 - Mise en place d'un **nouveau régime indemnitaire** pour plus de transparence et d'équité.
 - Suivi des promotions pour garantir un meilleur accès aux avancements de carrière.
2. **Accès égal aux postes et promotions** :
 - Encouragement des candidatures féminines, mais **faible participation** aux offres internes.
 - Tentative de nomination d'un **référént égalité**, sans succès faute de candidature.
3. **Conciliation entre vie professionnelle et personnelle** :
 - **Horaires flexibles** et aménagements du temps de travail.
 - Introduction d'un **dispositif pour les règles incapacitantes** (10 jours d'absence possible sous condition).
 - **Télétravail développé** (17 agents en 2024, dont 10 femmes).
4. **Lutte contre les discriminations et violences** :
 - Participation à un projet national sur les **violences sexistes et sexuelles**.
 - Engagement dans un **diagnostic approfondi** en 2025 et un **plan d'action en 2026-2027**.

➤ **Conclusion :**

Malgré des avancées, le SMAV reste marqué par une forte inégalité de genre, notamment en raison du faible taux de féminisation sur certaines catégories de postes et des écarts en matière d'avancement et de représentation. **M. DELATTRE** fait remarquer que deux femmes ont été recrutées sur des postes de chauffeurs ce qui est à encourager. Des mesures correctives sont en cours, mais leur efficacité dépendra de leur mise en œuvre et de l'engagement des parties prenantes.

M. le Président souligne que la SMAV a été éligible à un accompagnement par la CRNACL, dont le 1^{er} COPIL aura lieu dès ce vendredi 28 février 2025. Cet accompagnement s'étalera sur une période de deux ans et permettra de bénéficier d'une véritable stratégie. Le Comité sera tenu informé des avancées et des sollicitations pour participer à ce projet seront proposées.

M. LEDHE évoque les 22 accidents du travail recensés en 2024 et demande si ce chiffre est élevé pour la collectivité.

M. le Président répond que ce chiffre est très faible et bien en dessous de ce que le SMAV a connu les années antérieures alors que la majorité des emplois sont des postes techniques à risques plus élevés.

Il est proposé au comité syndical de :

- Prend acte du rapport du SMAV sur la situation en matière d'égalité Femmes – Hommes présenté préalablement au débat sur le projet de budget de l'exercice 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (30 voix pour).

4.2.2 Délibération n°2025-02-03 : Adhésion à la médiation préalable obligatoire (MPO) auprès du centre de gestion du Pas-de-Calais – Annexe n°3

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire généralise la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) applicable à certains litiges dans la fonction publique territoriale.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Il indique que le décret du 25 mars 2022 susvisé a pour objet la mise en œuvre de cette procédure de médiation et en fixe les modalités et délais d'engagement.

Il précise que, conformément à ce décret qui définit les catégories de décisions devant faire l'objet d'une médiation, seul le centre de gestion du Pas-de-Calais est habilité à intervenir pour assurer cette médiation auprès des collectivités territoriales et des établissements publics.

Le Président expose que la procédure de MPO prévue par l'article L. 213-11 du code de justice administrative est applicable aux recours formés par les agents territoriaux à l'encontre des 7 décisions administratives suivantes :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;
- Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2. ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié.

Le centre de gestion du Pas-de-Calais communiquera au tribunal administratif de Lille la liste des collectivités territoriales et établissements publics ayant conclu une convention.

Le Président du centre de gestion désignera par arrêté, un ou plusieurs agents du centre de gestion qui assureront, au nom de l'établissement, la mission de médiateur.

Il indique que pour une mission facultative donnée, l'article L. 452-30 du code général de la fonction publique dispose qu'un choix doit être opéré entre le financement par cotisation additionnelle et le financement par un tarif à la prestation : *« les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice de missions complémentaires à caractère facultatif [...], sur la demande des collectivités ou établissements, affiliés ou non, sont financées [...] soit dans les conditions fixées par convention [...] soit par une cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire [...], pour les seuls collectivités ou établissements affiliés [...] »*.

Il propose, afin que les collectivités et établissements publics affiliés ou non bénéficient du service, de recourir au conventionnement au tarif forfaitaire de 400 € par dossier, quel que soit le nombre de médiations organisées.

Il propose de bénéficier de ce service en l'autorisant à signer la convention d'adhésion et d'annuler et de remplacer la délibération 2023-02-08 du 8 février 2023, portant sur l'adhésion à la médiation préalable obligatoire (MPO) auprès du centre de gestion du Pas-de-Calais, par la présente.

M. DELATTRE explique que cette adhésion vise à désengorger les juridictions administratives et à favoriser le règlement à l'amiable des litiges. La médiation préalable obligatoire (MPO) est généralisée dans la fonction publique territoriale. Il précise que le centre de gestion du Pas-de-Calais est désigné comme médiateur unique pour sept types de décisions administratives défavorables. Un tarif forfaitaire de 400 € par dossier est proposé, avec l'autorisation de signer la convention d'adhésion tout en annulant la délibération du 8 février 2023.

Il est proposé au comité syndical de :

- D'annuler et de remplacer la délibération 2023-02-08 du 8 février 2023, portant sur l'adhésion à la médiation préalable obligatoire (MPO) auprès du centre de gestion du Pas-de-Calais, par la présente ;
- Décide de mettre en œuvre la médiation préalable obligatoire selon les modalités susmentionnées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de MPO proposé par le centre de gestion du Pas-de-Calais et tous les actes relatifs à sa mise en œuvre.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (30 voix pour).

4.2.3 Délibération n°2025-02-04 : Convention d'objectifs et de moyens COS 2025 – Annexe n°4

Le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.), commun aux services de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) et du Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV), est une association participant par ses actions à l'accompagnement social et culturel de la vie des agents de ces deux structures.

A cet effet, différentes réunions ont eu lieu entre le SMAV et la CUA afin d'harmoniser les modalités de versement de la subvention.

Lors de sa réunion en date du 5 février 2025, la commission Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable pour le versement de la subvention selon les conditions énumérées ci-dessus.

Le Bureau s'est également déclaré favorable et propose de bien vouloir attribuer au C.O.S, au titre de l'année 2025, une subvention d'un montant de 87 008,75 €.

Il est rappelé que la participation financière du SMAV est attachée aux objectifs particuliers suivants que l'association s'engage à réaliser précisément en 2025 :

- Améliorer le sort moral et matériel des agents et de leur famille selon les modalités fixées par le conseil d'administration ;
- Etudier, organiser et réaliser toutes dispositions de nature à apporter des avantages sociaux collectifs ou individuels aux adhérents et à leur famille ;
- Contribuer par tous moyens appropriés, à la création et au développement d'œuvres sociales en faveur des adhérents intéressés et assurer la gestion de ces œuvres.

Il est rappelé que le paragraphe concernant le versement d'une subvention annuelle égale à 1,1% de la masse salariale du personnel (hors charges) retracée aux comptes administratifs de l'année N-2 de la délibération n° 2013-12-08 du 17 décembre 2013 relative aux prestations sociales à destination des agents du Syndicat Mixte Artois Valorisation a été annulé par la délibération n°2023-06-13 du 28 juin 2023.

A ce titre, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens 2025 ainsi que tout autre document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits correspondants sont repris au budget de l'exercice 2025.

M. DELATTRE explique qu'il est proposé d'allouer au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) de la CUA et du SMAV une subvention de 87 008,75 € pour 2025 afin d'accompagner socialement et culturellement les agents. La commission Finances et le Bureau ont donné un avis favorable. L'association s'engage à améliorer les conditions des agents, proposer des avantages sociaux et développer des œuvres sociales : Billetterie, voyages, sorties culturelles etc...

M. le Président précise que le montant de cette participation dépend de la masse salariale et s'adapte en conséquence. Il indique qu'un changement est intervenu au sein du bureau du COS et que, au vu des difficultés financières actuelles des collectivités, la participation a été revue à la baisse, tout en tenant compte des résultats excédentaires du COS.

Il est proposé au comité syndical de :

- Approuve que les crédits soient prévus au budget 2025 ;
- Approuve la subvention 2025 à attribuer au Comité des Œuvres Sociales ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (30 voix pour).

4.3 Performance

4.3.1 Délibération n°2025-02-05 : Rapport sur la situation en matière de développement durable 2025 – Annexe n°5

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales doivent produire annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. La présentation de ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est complémentaire au rapport d'orientations budgétaires.

Il est, donc, proposé au comité syndical de bien vouloir prendre connaissance du rapport relatif au développement durable.

Mme THIEBAUT présente le rapport précédemment transmis.

➤ **Chiffres Clés de la Collecte des Déchets en 2024 :**

- Collecte du verre : 36 kg/habitant/an, résultat supérieur à la moyenne nationale
- Collecte des emballages : 51 kg/habitant/an
- Déchets collectés en déchèteries : 186 kg/habitant/an (hors gravats)
- Déchets produits par habitant : 439 kg/an, en baisse de 0,9 %
- Tonnages collectés en déchèteries (2024) :
 - ↳ Bois : 4 176 tonnes
 - ↳ Déchets verts : 13 490 tonnes
 - ↳ Encombrants : 5 441 tonnes
 - ↳ Ferraille : 1 698 tonnes
 - ↳ Gravats : 10 938 tonnes
 - ↳ Total général : 41 852 tonnes

Impact du Pass'Déchets (accès contrôlé aux déchèteries) :

- ↳ Réduction de 2 861 tonnes de déchets collectés (2023-2024)
- ↳ Baisse de 873 rotations de bennes (-6,4 %)

➤ **Infrastructures et Activités**

Le SMAV dispose de plusieurs installations :

- Eco-pôle (Saint-Laurent-Blangy, Tilloy-lès-Mofflaines)
- SELECTROM : valorisation des ordures ménagères (objectif 0% enfouissement en 2024)
- Centre de Valorisation Multi-filières : encombrants, plâtre, déchets des professionnels
- 2 plateformes de compostage
- 13 déchèteries, accessibles en moins de 15 min pour les habitants du territoire

➤ **Actions et Objectifs de Développement Durable**

- Réduction des déchets : Harmonisation des circuits de collecte, tri plus efficace
- Économie circulaire : Valorisation matière, organique et énergétique
- Optimisation des coûts : Rationalisation des circuits de collecte, tri des nouvelles résines
- Transition énergétique : Adoption de véhicules au biocarburant, réduction de l'empreinte carbone
- Sensibilisation : Actions auprès des habitants (6100 foyers contrôlés en 2024, 730 foyers ont été sensibilisés à la suite d'un refus de collecte, 46 actions de sensibilisation, 50 états des lieux dans les résidences collectives, 35 collectes de piles et cartouches, recycleries, 22 animations scolaires, 17 réunions publiques sur le compostage et 772 composteurs individuels vendus, etc...)
- Recyclerie
- Actions évènementielles : Main Square...

➤ **Projets majeurs**

- Euramétha : Production de biogaz à partir de biodéchets (capacité : 350 Nm³/h)
- Station GNV Artois ENR : Pour véhicules du SMAV et acteurs locaux
- Recycleries : 125 tonnes de biens réutilisés en 2024
- Clause environnementale dans les marchés publics

➤ **Conclusion**

Le SMAV s'impose comme un acteur clé du développement durable, en combinant prévention, innovation et sensibilisation pour une gestion durable des déchets et une transition écologique efficace sur son territoire.

Mme BOISSOU tient à mettre en lumière la volonté du SMAV de labelliser les événements sportifs « 0 déchet ». Elle trouve cette démarche très intéressante et précise que la ville vient d'adopter une charte éco-responsable pour les événements, intégrant l'objectif « 0 déchet ». Elle suggère de travailler conjointement sur ce sujet afin d'éviter la multiplication des chartes.

Mme THIEBAUT explique qu'un travail a été réalisé avec les 3 intercommunalités et que l'objectif est de se servir de ce qui existe déjà.

Mme BOISSOU ajoute qu'il y a des attentes en termes de tri sur les équipements sportifs afin de permettre le tri des déchets lors d'événements sportifs.

M. le Président estime que la cohérence doit être partout et à tous les niveaux. La problématique peut se poser entre la collecte dépendant du SMAV et la propreté urbaine avec les poubelles publiques gérées par les communes.

Il est proposé au comité syndical de :

- Prend acte du rapport du SMAV sur la situation en matière de développement durable joint à la présente délibération, et présenté préalablement au débat sur le projet de budget de l'exercice 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (30 voix pour).

4.3.2 Délibération n°2025-02-06 : Prime d'intéressement à la performance collective- critères 2025

Considérant que conformément au décret n°2012-624 susvisé, modifié par le décret 2019-1262 du 28 novembre 2019, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les services bénéficiaires de cette prime, de fixer les objectifs à atteindre et les indicateurs à retenir pour une période de 12 mois consécutive, ainsi que le montant individuel maximal susceptible d'être allouée aux agents, dans la limite du plafond annuel de 600 euros fixé par le décret n°2012-625 ;

Considérant qu'il appartiendra à l'autorité territoriale, après avis du comité social territorial de fixer les résultats à atteindre et les indicateurs retenus, ainsi que de constater, à l'issue de la période de 12 mois consécutifs, si les résultats ont été atteints ;

Au regard de ces derniers, et dans la limite du plafond défini par la présente délibération, l'autorité territoriale fixera le montant individuel de la prime versée pour chaque service.

M. DELATTRE présente les critères proposés pour la prime d'intéressement 2025. Il explique qu'une recherche de nouveaux critères, à la fois transversaux et spécifiques aux fonctions, a été menée. Cependant, le travail engagé par les services n'a pas donné satisfaction, car la proposition était davantage orientée vers des objectifs par service, rendant son intégration dans ce dispositif difficile. Ainsi, les objectifs retenus sont transversaux. L'idée est de trouver pour les prochaines années des objectifs par pôle et non par service.

M. Le Président précise qu'un critère a dû être retiré – « le taux de satisfaction des habitants » – car le dernier sondage, datant de 2018, est trop ancien. Il indique qu'une école d'ingénieurs recherchait un terrain de stage sur cette thématique. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une enquête d'envergure, cette étude permettra d'obtenir une première analyse en vue d'un futur compte-rendu d'enquête d'opinion. C'est d'ailleurs une attente de la CRC.

Bénéficiaires :

La prime pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels. Les agents de droit privé sont également concernés par ce dispositif.

Conditions de versement :

Pour bénéficier de la prime, une condition de présence effective dans le service d'une durée d'au moins six mois est requise au cours de la période de référence de douze mois consécutifs.

Pour la comptabilisation de la durée de présence effective, sont considérées comme de la présence effective les périodes :

- De congés annuels, congés pris au titre du compte épargne temps, congés liés à la réduction du temps de travail ;
- Des congés de maladie ordinaire, congés de maternité, congés d'adoption, congés de paternité ;
- Des congés pour accident de service ou pour maladie contractée dans l'exercice des fonctions, pour accident de travail ou maladie professionnelles des agents contractuels ;
- De congés pour la formation syndicale, les autorisations d'absence et décharges de service pour l'exercice d'un mandat syndical ;
- De formation professionnelle, à l'exception de la durée du congé pour formation professionnelle.

Pour la prise en compte du temps de présence effective, les services à temps partiel et à temps non complet sont considérés comme des services à temps plein.

Un agent peut être exclu du bénéfice de la prime au titre d'une année, en raison d'une insuffisance caractérisée de sa manière de servir.

Détermination des services concernés et des objectifs :

Il appartient à l'organe délibérant de mettre en place un dispositif d'intéressement à la performance collective en choisissant les objectifs ainsi que les types d'indicateurs. Les textes lui laissent une entière liberté d'appréciation à cet égard. Toutefois, il est possible de s'inspirer des exemples indiqués dans la circulaire du 22 octobre 2010.

De plus, l'agence de la transition écologique (ADEME) a fixé comme objectif d'atteindre un taux de valorisation global de 65% en 2025. Par conséquent, après avis du comité social territorial, il a été décidé d'augmenter d'1 point jusqu'en 2025 ce taux dans les objectifs à atteindre pour les années suivantes.

Après réflexions et échanges lors des derniers CST, Monsieur le Président propose de déterminer les objectifs suivants :

Services	Indicateurs	Objectifs 2025	Cotation
Ensemble des agents	• Taux de valorisation global	65%	1/3
	• Cout aidé sur l'année N	< N - 2	1/3
	• Nombre d'accidents de travail	< 30	1/3

Versement de la prime :

Le montant individuel attribué à chaque agent est fixé à 300€. L'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel.

Pour faire suite à l'avis favorable au comité social territorial en date du 7 février 2025, Il convient donc d'acter les objectifs.

Il est proposé au comité syndical de :

- Approuve les objectifs de la prime d'intéressement à la performance collective pour 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (30 voix pour).

4.4 Finances

4.4.1 Délibération n°2025-02-07 : Débat et rapport d'orientation budgétaire 2025 – Annexe n°6

Considérant que les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du CGCT dans leur nouvelle rédaction disposent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Considérant que l'article D.2312-3 du CGCT définit le contenu du rapport d'orientation budgétaire ;

Il est pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) par une délibération spécifique du comité syndical, qui doit faire l'objet d'un vote. Ainsi par son vote, le comité syndical prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ceci exposé ;

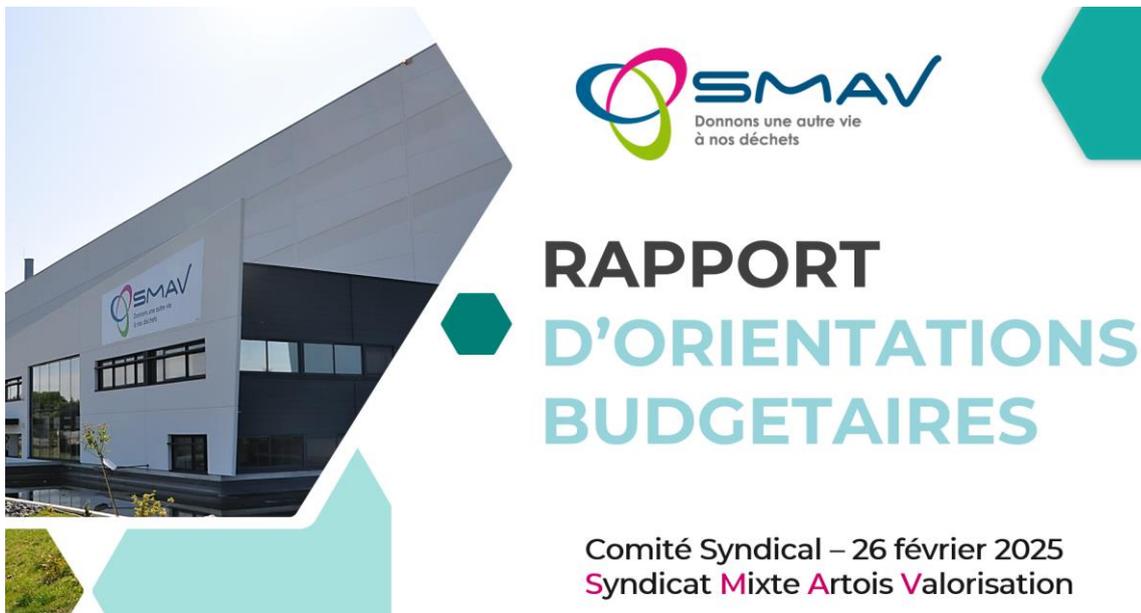
Il est, donc, proposé au comité syndical de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 et d'adopter le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 sur la base du rapport annexé lequel tient compte des recommandations du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes délibéré le 25 septembre 2024 :

- Rappel au droit n°1 : compléter le rapport sur les orientations budgétaires, conformément aux articles L. 2312-1 et D. 2312-3 du code général des collectivités territoriales, et publier tous les documents prévus à l'article L. 2313-1 du même code ;
- Rappel au droit n°2 : non concerné par les aspects relatifs au ROB ;
- Rappel au droit n°3 : respecter les principes d'indépendance des exercices et d'annualité budgétaire en procédant au rattachement des charges et produits, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Rappel au droit n°4 : engager, dans les plus brefs délais, la mise en place d'un inventaire physique et d'un inventaire comptable, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, en veillant à sa concordance avec l'état de l'actif suivi par le comptable ;
- Recommandation n°1 : identifier, dès 2024, par tout moyen approprié, les besoins actuels exprimés par les usagers, afin de mettre en œuvre les mesures qui permettront d'y répondre ;

- Recommandation n°2 : formaliser un plan d'action concerté visant à adopter les mesures nécessaires au bon fonctionnement du syndicat, assorti d'un calendrier de déploiement et en assurer le suivi par le comité syndical.

M. SEROUX se charge d'une présentation synthétique du ROB.

M. le Président, ainsi que les autres Vice-Présidents prennent la parole pour les domaines les concernant ;



SOMMAIRE

ROB
2025

- 1 Introduction
- 2 Eléments de contexte
- 3 Situation financière de la collectivité
- 4 Orientations budgétaires 2025
- 5 Gouvernance
- 6 Politique des Ressources Humaines
- 7 Conclusion



1. INTRODUCTION

Cédric DELMOTTE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Un outil incontournable




C'est une obligation pour les communes de +3 500 habitants et leurs groupements (article L.2312-1 du CGCT)



On y parle avenir : Présentation des orientations budgétaires et engagements pluriannuels à travers un PPI



Transparence totale : Gestion de la dette, évolution des dépenses et effectifs, gestion du temps de travail



Un vrai moment d'échange : Débat en assemblée avec une délibération spécifique



2. ELEMENTS DE CONTEXTE

Michel SEROUX

En 2025, la croissance mondiale reste modérée (2,7 %), portée par la baisse de l'inflation et des taux d'intérêt.

En France, elle est estimée à 1,2 %, malgré un ajustement budgétaire.

Le secteur des déchets est en pleine transformation sous l'effet :

- Des réglementations environnementales,
- De la transition vers l'économie circulaire
- De la volatilité des marchés des matières recyclables.

La hausse des **coûts de traitement**, les **avancées technologiques** (tri robotisé, recyclage chimique) et les **contraintes réglementaires** (neutralité carbone, tri des biodéchets) **redéfinissent le secteur**.

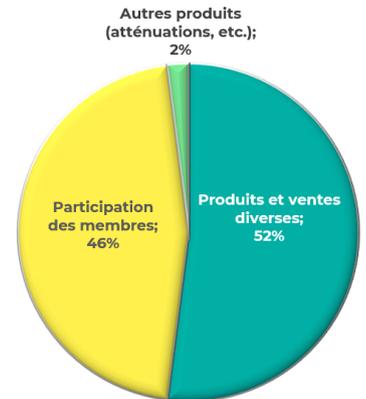
Les acteurs doivent innover et investir pour répondre à ces défis économiques et environnementaux.

3. Situation financière

Michel SEROUX

Recettes de fonctionnement : 32 918 038€

- ✓ **Participation des membres à l'habitant (46%)**
 - En 2023 et en lien avec les EPCI, un rééquilibrage entre la participation des membres à l'habitant et au tonnage a été effectué selon les recommandations du rapport CALIA.
- ✓ **Produits et ventes diverses (52%)**
 - Partenariat sur les marchés des reprises matières CS avec le SYMEVAD, ayant un impact positif sur les recettes, surtout au 1^{er} semestre 2024.
- ✓ **Autres produits (2%)**
 - Comprend les atténuations de charges, les autres produits de gestion courante et les produits exceptionnels (remboursements d'assurances et indemnités journalières).



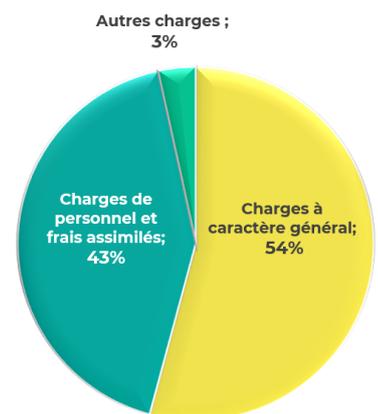
Les recettes réelles de fonctionnement du SMAV ont connu une augmentation de 825K€ en 2024, portée par l'amélioration du marché des matières recyclables, la consolidation des contributions des membres et la mise en place de services en lien avec la nouvelle organisation.

3. Situation financière

Michel SEROUX

Dépenses de fonctionnement 2024 : 27 115 474€

- ✓ **Charges à caractère général (54%)**
 - Hausse de 42K€ par rapport à 2023
 - ↳ Facteurs : Inflation, hausse de la TGAP et des coûts de traitement des déchets, dépenses non réalisées auparavant.
- ✓ **Charges de personnel et frais assimilés (43%)**
 - Hausse de 243K€ par rapport à 2023
 - ↳ Facteurs : Augmentation du point d'indice et des cotisations patronales, primes pour le pouvoir d'achat, stagiairisations, mise en place du CIA.
- ✓ **Autres charges (exceptionnelles, financières, gestion courante) (3%)**
 - Hausse de 23K€ sur les charges financières
 - ↳ Facteurs : Hausse des taux d'intérêt, mise en place des ICNE, remboursement de la TVA au niveau fiscal.

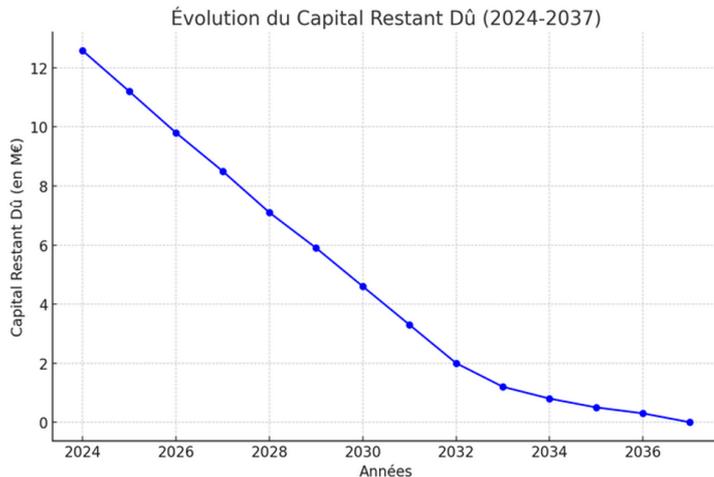


La dépense principale est liée au traitement des déchets. La hausse des charges financières concerne une régularisation de TVA fiscale à rembourser.

3. Situation financière

Michel SEROUX

Etat de la dette



✓ Assainissement de la Situation Financière

Le SMAV a poursuivi en 2024 ses efforts d'assainissement financier sans emprunter :

- **Une réduction significative du capital restant dû**, renforçant la solidité financière de la structure.
- **Le maintien d'une capacité de désendettement stable**, fixée à 2,2 ans, gage d'une gestion rigoureuse des ressources budgétaires.

✓ Calendrier de Remboursement des Emprunts

- **2025 et 2026** : Fin de 9 prêts, représentant une part importante de la dette actuelle.

La dette sera entièrement remboursée à l'horizon 2037, illustrant une trajectoire maîtrisée de désendettement.

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



Direction des services techniques et Performance opérationnelle

Cédric DELMOTTE & Vice-Présidents

Domaine	Principales actions & évolutions
 Optimisation des collectes	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 49% des circuits validés dans <i>Easy Collecte</i> (+3%). ◆ Fermeture de l'antenne de Riencourt-lès-Bapaume en 2026. ◆ Réorganisation des jours de collecte (136 communes impactées).
 Sécurisation des tournées	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Intégration de capteurs de mouvement et caméras 360° sur BOM. ◆ 2 nouvelles bennes équipées en avril 2025.
 Déchets d'Activités Économiques (DAE)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 1 817 contrats payants (59% des références). ◆ Tarification révisée dès 2025 : baisse du seuil de facturation, location de bacs. facturation au 3^e passage.
 Points d'Apports Volontaires (PAV)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réorganisation des tournées. ◆ Installation de capteurs sur 100 PAV. ◆ Expérimentation de nouveaux équipements de collecte.
 Déchèteries	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 54 558 Pass'Déchets actifs avec évolution de la gestion des entrées. ◆ Nouveau marché de traitement des déchets avec 6 lots attribués.
 Transport	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Déploiement de <i>EazyCollecte</i> : suivi GPS, transmission des consignes, planification.

Domaine	Principales actions & évolutions	Pole technique
 Garage / Magasin / Entretien	<ul style="list-style-type: none"> 266 véhicules (111 SMAV, 155 CUA). 1 770 ordres de réparation réalisés en 2024. Facturation 2024 à la CUA : 125 112,68 €. Achat de nouveaux véhicules (PPI 2025). Mise en place de l'inventaire physique et comptable. Formation des mécaniciens à la réparation des véhicules au gaz. 	
 Entretien du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> 173 interventions sur les Points d'Apports Volontaires (PAV) en 2024. 819 sites nettoyés entre septembre et décembre 2024. 2025 : Campagne préventive de nettoyage des PAV. 2025 : Restauration des équipements PAV, avec distinction domaine public / privé. 	
 ICPE & Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> Suivi réglementaire des sites ICPE (déchets, compostage, déchèteries). Inspections de la DREAL en 2024 (SELECTROM, Bapaume, Dainville, Avesnes-le-Comte). Fermeture administrative de l'ancienne déchèterie d'Avesnes-le-Comte. 	
 Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Achat d'une citerne souple de 120 m³ (sécurité incendie CVM). Extension du site d'Arras pour accueillir les agents de Riencourt-lès-Bapaume (2026). Vidéosurveillance sur toutes les déchèteries. Détection et alarme incendie (Fleming, CVM, Centre de transfert). Remplacement du biofiltre du SELECTROM. 	
 SIG & Inventaire	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'outils cartographiques et indicateurs de suivi. 2025 : Codification des immobilisations et rapprochement inventaire comptable & physique. 	

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Direction générale des services et Performance stratégique

Cédric DELMOTTE



Domaines	Activités principales	Données clés 2024	Perspectives & objectifs 2025
 Gestion de projets	Numérisation et centralisation des données (clients, collecte, contrôle d'accès en déchèterie)	-	➤ Poursuite de la digitalisation et accompagnement des utilisateurs
 Transport & valorisation	Transport des flux par camions semi-remorques	<ul style="list-style-type: none"> Interne : 1 664 rotations (28 782,89 t) Externalisé : 2 185 rotations (41 830 t) 	➤ Optimisation des coûts avec de nouveaux marchés de traitement et de transport
 CVM & centre de transfert des emballages	Chargement des flux (encombrants, OM, plâtre, verre, cartons)	<ul style="list-style-type: none"> Total 2024 : 1 893 chargements 	➤ Favoriser les rotations internes
 Plateformes de compostage	Traitement des végétaux et déchets fermentescibles	<ul style="list-style-type: none"> Tilloy : 17 258 t végétaux, 4 235 t bois Riencourt : 6 427 t FFOM, 4 862 t OM 1345 t CS 	<ul style="list-style-type: none"> Tarification unique : 10€/t compost végétal, 7€/t compost FFOM Fermeture prochaine du site de Riencourt et optimisation du transport des digestats
 Écocitoyenneté	Sensibilisation des usagers au tri et à la réduction des déchets	<ul style="list-style-type: none"> 6 100 bacs CS contrôlés, 772 composteurs vendus, 22 classes sensibilisées 	<ul style="list-style-type: none"> 7 000 bacs contrôlés, 40 classes sensibilisées, Formation d'éco-délégués au compostage
 Économie circulaire	Gestion des recycleries (vente d'objets réemployés avec pesage des tonnages)	<ul style="list-style-type: none"> CA 2024 : 291 650 € CA 2023 : 278 168€ CA 2022 : 229 540€ 	➤ Relocalisation du magasin Lobbedez suite à la reprise du local par la CUA

Domaine	Missions principales	Perspectives 2025
 Secrétariat de Direction	<ul style="list-style-type: none"> Support administratif et organisationnel à la Direction Gestion des affaires générales et suivi des projets Organisation des assemblées et instances Accueil téléphonique des élus Instruction des dossiers relatifs aux autorisations du droit des sols 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consolidation organisationnelle du service
 Communication	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion cohérente des messages et informations Création de contenus web et print Relations avec la presse et partenaires Organisation d'actions de communication thématique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement du discours pédagogique ✓ Unification de la communication des recycleries ✓ Refonte du site internet ✓ Participation aux événements Main Square Festival et GreenWay Festival
 Relations internes et dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> Communication interne et supports dédiés Journal interne (4 numéros/an) Organisation d'événements internes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'un groupe WhatsApp pour les agents de terrain ✓ Maintien des moments de convivialité
 Informatique	<ul style="list-style-type: none"> Maintenance et gestion du parc informatique Administration des systèmes Windows et Linux Développement réseau Gestion des contrôles d'accès et téléphonie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remplacement des serveurs ✓ Déploiement de sondes de remplissage dans les PAV
 Relations usagers	<ul style="list-style-type: none"> Pré-collecte - événementiel : Gestion des stocks et logistique événementielle Relations usagers : Réponse aux demandes des usagers Commerce : Suivi des contrats professionnels et de la facturation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensement des professionnels et mise en place de nouveaux contrats ✓ Mise en place d'une collecte sélective pour les professionnels ✓ Développement d'un outil de mobilité pour les commerciaux

Pole Direction



Pole Administratif



Domaine	Missions principales	Perspectives 2025
 Finances & contrôle budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> Gestion comptable et budgétaire Suivi et apurement des comptes avec le Trésor Public Gestion des audits et recommandations CRC 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement des analyses budgétaires ✓ Poursuite de l'inventaire physique ✓ Sécurisation comptable et partenariats
 Ressources humaines & QVT	<ul style="list-style-type: none"> Gestion administrative du personnel Recrutements et carrières Dialogue social et conditions de travail Politique d'égalité et soutien aux agents 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail sur la flexibilité du temps de travail ✓ Poursuite des stagiairisations ✓ Lutte contre les violences sexistes et sexuelles ✓ Plan d'actions du bien être au travail (recommandation de la CRC)
 Commande publique	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction et suivi des marchés publics Sécurisation des achats Accompagnement des services 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Publication de 12 appels d'offres et 4 marchés adaptés ✓ Mise en place d'une nomenclature des achats ✓ Suivi du renouvellement des contrats stratégiques (Selectrom, traitement, assurances, etc.)
 Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des contrats et conventions Suivi des dossiers fonciers et assurances Recherche et suivi des subventions 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Régularisation des conventions d'implantation ✓ Optimisation de la gestion foncière et administrative ✓ Poursuite de la recherche de financements



4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Cédric DELMOTTE

Les relations entre le SMAV et ses intercommunalités membres :

✦ De la Décision politique aux orientations techniques.

	Principaux éléments	Perspectives 2025
 Partenariats institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> 3 intercommunalités membres (CCCA, CCSA, CUA) 41 élus au comité syndical 26 M€ de financements des EPCI Gouvernance et dialogue renforcés avec les élus 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sécurisation juridique et fiabilité comptable ✓ Nouvelle organisation des services ✓ Ligne téléphonique dédiée aux élus ✓ Rencontres régulières avec les collectivités membres ✓ Partenariats avec les EPCI voisins
 Économie circulaire & insertion	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Recycleries « Le Cercle des Objets » : valorisation des objets issus des déchèteries et dons ◆ Ateliers de réemploi et sensibilisation au "faire soi-même" ◆ Partenariats avec structures d'insertion (REGAIN, UNARTOIS, AIR) ◆ Entretien des sites du SMAV 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement des ateliers participatifs ✓ Suivi renforcé des flux de valorisation avec AIR ✓ Pérennisation des dispositifs d'insertion sociale avec clarification des objectifs

Un engagement fort pour une gestion responsable des déchets et une meilleure gouvernance locale

12



5. LA GOUVERNANCE

✦ Une gouvernance structurée et active



Un bureau exécutif composé de 8 membres réuni tous les 15 jours

Avec des délégations spécifiques :
Finances, Eco-citoyenneté, Grands projets, RH, Déchèteries, Collectes...



3 commissions thématiques pour un travail collaboratif avec les élus :

- ✓ Finances, commande publique et RH
- ✓ Recycleries, prévention et déchèteries
- ✓ Grands projets et collectes



Une collaboration étroite avec les collectivités adhérentes

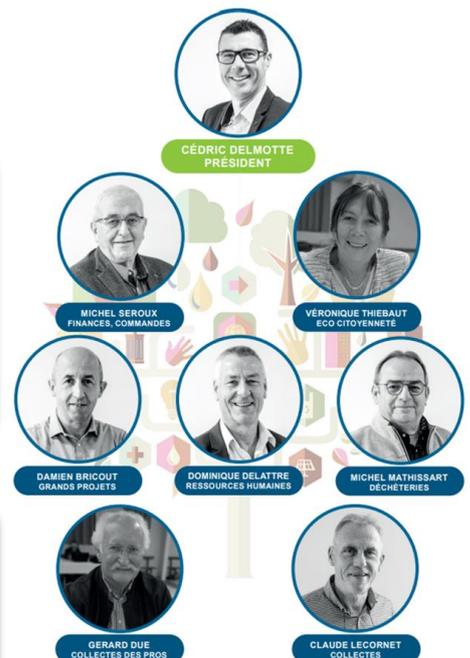
Réunions régulières entre les élus et les directeurs des trois EPCI
Logique de mutualisation et d'optimisation des moyens.



Objectifs 2025

Maintien et renforcement du dialogue avec les élus des trois territoires.
Multiplication des formats d'échanges :

- ✓ Conseils Communautaires,
- ✓ Réunions thématiques,
- ✓ Conférences des Maires, etc.
- ✓ Ainsi qu'avec les EPCI voisins.



13

6. Politique des ressources humaines

Dominique DELATTRE

Sujets	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Perspectives 2025
 <p>Effectifs & Recrutements</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 219 agents permanents ◆ Jours de congés : 7 254 ◆ 36 agents non permanents ◆ 12 stagiairisations et 1 mutation ◆ 7 départs en retraite, 2 disponibilités, 2 départs volontaires, 2 mutations, 1 radiation pour abandon de poste 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 224 agents permanents ◆ Jours de congés : 8 327 ◆ 45 agents non permanents ◆ 13 stagiairisations & 1 réintégration ◆ 5 départs en retraite, 2 départs volontaires, 2 mutations 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stabilisation & renforcement des effectifs permanents ✓ Poursuite des recrutements & stagiairisations en adaptation avec les besoins des services
 <p>Masse salariale & rémunération</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Masse salariale : 10,3 M€ ◆ 120 avancements d'échelon ◆ 27 avancements de grade 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Masse salariale : 10,5 M€ en tenant compte de : <ul style="list-style-type: none"> - Revalorisation des grilles indiciaires - Refonte du RIFSEEP et notamment le versement du CIA - Stagiairisation de 13 agents contractuels au sein de l'exploitation et qui palliaient les différents départs jusqu'en 2022 - Revalorisation annuelle des taux de cotisations patronales ◆ 94 avancements d'échelon ◆ 43 avancements de grade 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 75 300 € dédiés aux avancements & promotions ✓ Suivi et maîtrise des dépenses RH
 <p>Absentéisme & Temps de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Taux d'absentéisme : 10,83% ◆ Temps de travail annuel : 1 607h (1 530h pour ripeurs) ◆ Horaires fixes, variables & libres 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Taux d'absentéisme : 8,51% (en baisse) ◆ Temps de travail annuel : 1 607h (1 530h pour ripeurs) ◆ Horaires fixes, variables & libres 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Optimisation du temps de travail & des conditions de travail ✓ Maintien des efforts pour réduire l'absentéisme

7. Conclusions

Cédric DELMOTTE

Les orientations budgétaires 2025 s'articulent principalement autour des axes suivants :

- **Partenariat et Gouvernance**
 - Maintien d'un partenariat transparent avec les EPCI adhérents et les communes du territoire.
 - Organisation de réunions régulières avec les partenaires institutionnels.
- **Communication et Sensibilisation**
 - Faciliter la compréhension des enjeux liés aux déchets pour tous les usagers.
 - Développement de campagnes de communication adaptées au territoire.
- **Conformité Réglementaire et Sécurisation des Infrastructures**
 - Respect des évolutions réglementaires.
 - Poursuite des investissements pour sécuriser les sites et les outils de travail.
 - Réflexion stratégique sur l'avenir de certains sites du SMAV.
- **Optimisation de la Collecte des Déchets**
 - Amélioration de la planification des tournées pour le porte-à-porte.
 - Respect des pauses et gestion des surcharges pour les agents de collecte.
 - Optimisation du service pour la collecte des professionnels.
 - Installation de capteurs sur les PAV pour ajuster la fréquence de collecte.
 - Préparation à la réorganisation des collectes au 1er janvier 2026, en lien avec la fermeture de l'antenne de Rencourt-lès-Bapaume.
- **Maîtrise Comptable et Budgétaire**
 - Régularisation comptable en lien avec les services du Trésor Public.
 - Maîtrise des dépenses, avec un suivi rigoureux des engagements comptables et juridiques.
 - Sécurisation juridique des contrats et marchés publics.
- **Stratégie et Investissements à Long Terme**
 - Développement d'une stratégie pour la sécurisation du fonctionnement du Selectrom et le traitement des déchets ménagers en lien avec les EPCI voisins.
 - Plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour assurer le renouvellement des équipements.
 - Regroupement et optimisation des sites occupés par le SMAV.

Il est proposé au comité syndical de :

- Approuve la tenue d'un débat qui a eu lieu sur la base du rapport annexé à la présente délibération et présenté aux membres du comité syndical ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité (30 voix pour).

M. le Président remercie les membres pour leur confiance et souhaite présenter le Plan Pluriannuel d'Investissement sur la période 2025 – 2032 qui a été validé par le bureau. Il tient à remercier le travail transversal fait par les services.

Syndicat Mixte Artois Valorisation

PROJET DE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2032 EN € HT

SOMMAIRE

① PPI ACTUEL

② OBJECTIFS 2025-2032

③ MATERIEL ET VEHICULES ROULANTS

④ BATIMENTS ET ICPE

⑤ INFORMATIQUE - RH / QHSE

⑥ BACS, CONTENEURS ET POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

⑦ SYNTHÈSE

1 PPI ACTUEL ARRETE AU 31/12/2024

LISTE (NON-EXHAUSTIVE) DES INVESTISSEMENTS

Libellé	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	2025	Commentaires
PARTICIPATIONS SMAV							
Service GNV	119 600 €	21 950 €	-	21 950 €	-	-	Capital social et recette de la vente du terrain
Technocentre de la Méthanisation	342 750 €	45 000 €	57 630 €	445 901 €	445 901 €	-	Capital social
Remboursement Avance CUA	89 250 €	89 250 €	89 250 €	89 250 €	111 701 €	-	-
Équipements Selectrom	-	-	143 000 €	-	65 000 €	-	Biofiltre + Motorréducteur
VÉHICULES OU ENJNS							
Géolocalisation Véhicules	87 245 €	1 926 €	-	-	-	20 000 €	-
BOM de Collecte	409 300 €	-	-	785 000 €	451 309 €	850 000 €	-
Renforcement de la Sécurité des BOM	-	75 000 €	-	75 000 €	-	75 000 €	7K€ par véhicule pour amélioration sécurité (Caméra 360°)
Acquisition Nouveaux Véhicules	-	31 687 €	70 000 €	48 057 €	-	-	-
Grosses Réparations Véhicules	-	60 000 €	57 840 €	60 000 €	95 613 €	60 000 €	Moteur ou embrayage
Réparation Broyeur	-	90 000 €	92 912 €	-	-	-	Report de 2022
Chargeuse Liugong Compostage	-	88 000 €	115 560 €	-	-	-	Loyer annuel 48K€
Pelle Hydraulique CVM	-	2 050 €	2 012 €	-	-	-	Levée d'option fin de contrat
Remorque Cribleur	-	2 340 €	2 087 €	-	-	-	Levée d'option fin de contrat
BÂTIMENTS ET SITES SMAV							
Déchèterie Avesnes	1 118 938 €	425 185 €	302 436 €	1 000 €	250 €	-	Participation CCCA Voirie Commune
Logiciel & Accessoires Contrôle Accès	97 076 €	274 171 €	206 050 €	60 850 €	18 824 €	-	-
Travaux en Lien avec Contrôle d'Accès	-	300 000 €	245 289 €	-	-	-	-
Achat de Modulaires Collecte Site Fleming	-	130 000 €	138 437 €	180 000 €	179 845 €	-	Fin de contrat location loyer (depuis 2019, 381K€ HT)
Détection Incendie & Sécurité Bâtiment	-	65 000 €	-	50 000 €	-	50 000 €	Bâtiment sans assurance – Travaux prévention incendie
Remplacement Pont Bascule Tilloy	-	57 662 €	-	-	-	65 000 €	-
Process Ventilation Compostage	-	15 000 €	-	15 000 €	-	-	Mise en route suite contrôle DREAL
Travaux VRD	-	-	-	55 000 €	-	-	-
Réhabilitation Site Fleming	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES INVESTISSEMENTS							
Investissements Diffus	88 071 €	194 023 €	54 280 €	150 000 €	18 212 €	150 000 €	Mobilier, Informatique, Outils
Conteneurs Roulants	198 403 €	250 000 €	220 602 €	220 000 €	168 203 €	220 000 €	-
Colonnes Enterrées	38 015 €	40 000 €	-	40 000 €	-	-	-
Colonnes Aériennes	-	20 000 €	-	100 000 €	-	250 000 €	-
Migration Logiciel Compta + RH	43 727 €	-	-	60 000 €	23 573 €	-	-
Fond Vert	-	-	-	430 000 €	-	-	-
Coût annuel	2 543 125 €	2 246 558 €	1 616 070 €	3 051 951 €	1 539 038 €	1 916 701 €	

2 OBJECTIF DU PPI 2025-2032



CADRE REGLEMENTAIRE :

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise les obligations des collectivités territoriales en matière de transparence financière, notamment concernant la présentation des documents budgétaires et financiers, et à travers la préparation du rapport d'orientations budgétaires.

Par ailleurs, cet outil permet de **planifier les investissements à moyen et long terme**, tout en assurant une vision cohérente et durable des finances publiques.



UTILITE DU PPI :

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est reconnu comme une bonne pratique, fortement recommandé par la Cour des comptes pour renforcer la transparence et la cohérence budgétaire.

D'ailleurs, le rapport de la **Chambre régionale des comptes (CRC)**, en date du 26 septembre 2024, à travers son rappel à la loi n°1, rappelle l'importance de :

« La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, comportant une prévision des dépenses et des recettes. »



LES LIMITES DE CE PPI :

- 1 – Recettes :** Parfois difficiles à anticiper et **Sources de financement variables** selon la CAF et les taux d'emprunts tout en tenant compte du niveau et de l'évolution de la dette actuelle et à venir.
- 2 – Incertitudes :** Les priorités peuvent changer suite à des aléas non prévisibles (Ce qui pourrait rendre certains projets moins pertinents au fil du temps).
- 3 – Environnement Politique :** Modification stratégique des décisions politiques.
 - ↳ **Mise en œuvre :** Données susceptibles d'évolution avec ajustements annuels lors de chaque préparation budgétaire.

③ MATERIEL ET VEHICULES

Le parc de BOM de collecte PAP

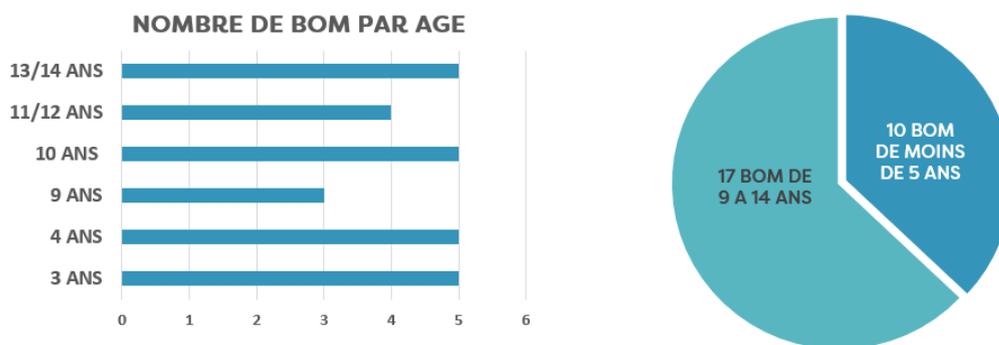


OBJECTIF DU PPI

Adopter une gestion proactive du parc de BOM, visant à réduire progressivement l'âge moyen des véhicules pour garantir un service public de qualité, maîtriser les coûts et anticiper les évolutions réglementaires et environnementales.

ETAT DU PARC AU 31 DECEMBRE 2024 : Âge moyen des BOM en 2024 → **8,33 ans**.

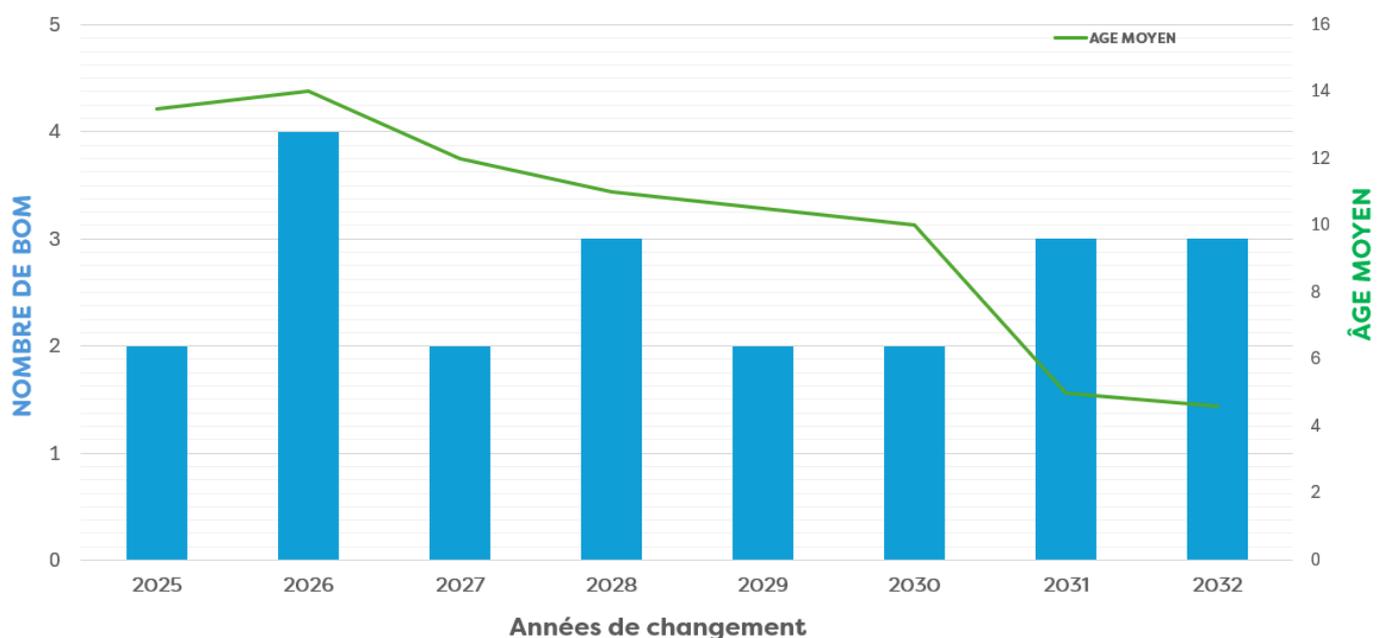
Cet âge moyen élevé montre un besoin de renouvellement important.



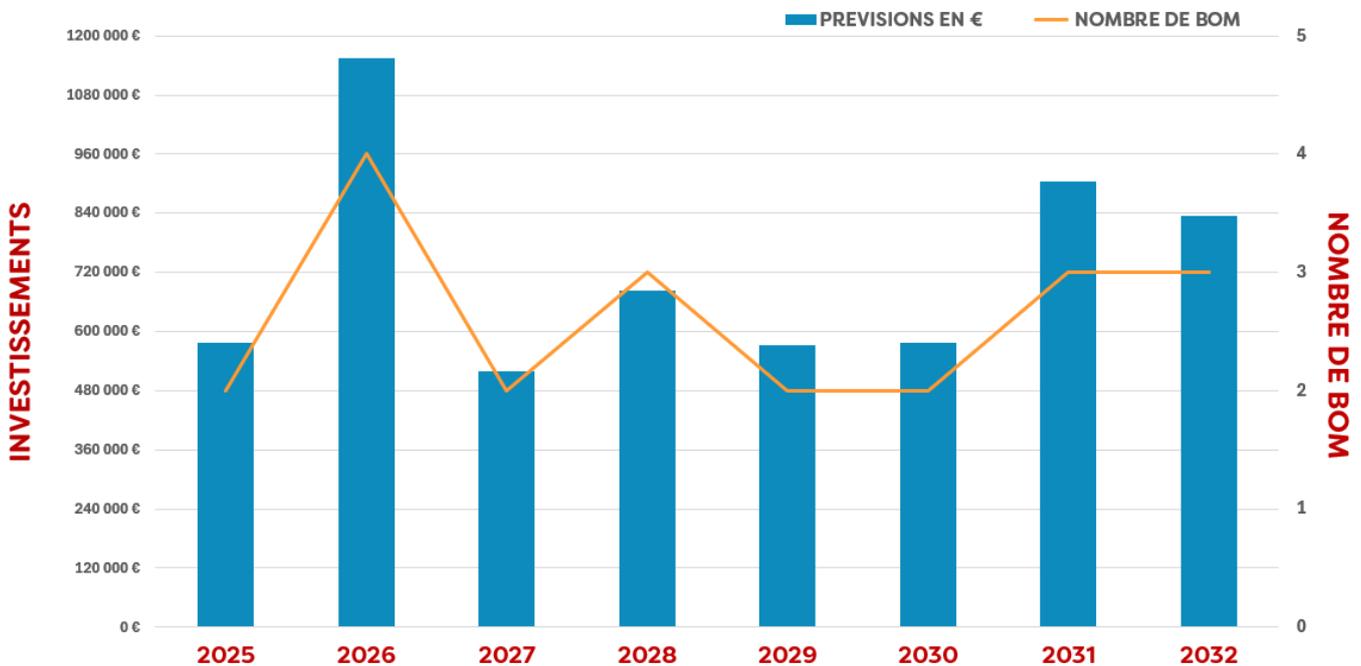
PLAN DE RENOUELEMENT DU PARC DE BOM DE 2025 A 2032

Total sur la période (2025-2032) : 21 remplacements de BOM.

Rythme annuel : Entre 2 et 4 renouvellements par an, avec un pic en 2026.



PROJET D'INVESTISSEMENT BOM : 5 824 097€ DE 2025 A 2032



IMPACTS A PLUS LONG TERME

- Réduction des frais de réparation et des immobilisations
- Optimisation du parc après rattrapage du retard d'investissement
- Anticipation des évolutions environnementales
- Amélioration de la sécurité et du confort de travail des agents
- Constitution d'un véritable parc « mulet »
- Recettes issues de la revente des anciens véhicules et des dispositifs incitatifs

Dépenses supplémentaires à rajouter :

- Entretiens et grosses réparations : 390 000 €
- Mise en place de radars de sécurité : 105 000€

Le parc de multi-bennes et BOM grue



OBJECTIF DU PPI

- 1 – Rachat des 7 multi-bennes en fin de contrat de location entre 2028 et 2030 estimé à **1 175 496€**
→ Proposition de continuer en contrat de location à l'expiration du marché actuel.
- 2 – Pour la collecte PAV :
 - Remplacement en 2028 et 2029 de 2 multi-bennes grue pour un montant de **584 437€**
 - Remplacement entre 2025 et 2030 des 3 BOM grue pour un montant total de **935 124€**

MATERIEL	IMMAT.	ANNEE D'ORIGINE	AGE EN 2024	ACHAT	MONTANT	KM FIN 2024	KM DE REFORME	TOTAL
BOM GRUE	CT919NJ	2005	20	2025	373 700 €	140 397 KM	143 275 KM	935 124 €
BOM GRUE	GF629PJ	2022	5	2027	120 000 €	48 381 KM	105 480 KM	
BOM GRUE	EQ451MF	2017	12	2029	441 424 €	104 258 KM	170 753 KM	
PORTEUR GRUE	DS975MT	2015	10	2027	350 302 €	316 290KM	382818 KM	584 438 €
MULTIBENNE GRUE	DS511MT	2015	10	2028	234 136 €	315 896 KM	434800 KM	

Le Président annonce le lancement d'un nouveau système de collecte des PAV, actuellement en phase d'essai. Ce dispositif permet aux chauffeurs de ne plus avoir à descendre du véhicule pour effectuer la collecte. Dans ce cadre, les PAV situés sur la place du Théâtre d'Arras ont été supprimés, et des PAV aériens ont été installés rue Paul Doumer, le long du Palais Saint-Vaast, en remplacement de quelques places de stationnement. Ce système fonctionne grâce à un bras automatisé qui assure la prise, le vidage et le repositionnement des PAV de manière autonome. L'objectif n'est pas de généraliser ce procédé, mais de l'intégrer sur certaines zones spécifiques du territoire. L'expérimentation est menée avec une entreprise italienne, leader du marché dans son pays.

Le parc de tracteurs routier



OBJECTIF DU PPI

Réduire l'âge moyen du parc de tracteurs, actuellement de **13 ans**, avec un kilométrage élevé :

- 3 ou 4 remplacements de 2026 à 2030 pour un montant maximal de **498 439€**

IMMAT.	ANNEE D'ORIGINE	AGE EN 2024	ACHAT	MONTANT	KM FIN 2024	KM DE REFORME	INVESTISSEMENT PAR TYPE DE MATERIEL DE 2024 A 2032
EC133FV	2007	18	2026	121 200 €	527 582 KM	551 829 KM	498 339 €
EC191FV	2008	17	2027	123 636 €	433 452 KM	511 878 KM	
EC161FV	2009	16	2029	126 121 €	465 112KM	631012 KM	
GX345ZZ	LOCATION	1	2030	127 382 €	10 330 KM	71 692 KM	

Le renouvellement du parc dépendra des éléments suivants :

- Externalisation ou régie des transports
- Destination et horaires d'ouverture des exutoires
- Localisation des sites du SMAV
- Obligations/Evolutions réglementaires (Selectrom, Contrôles techniques, ...)

Le parc de remorques PL



OBJECTIF DU PPI

Achat de 6 remorques PL au maximum* entre 2026 et 2032 pour un montant total de **564 922€**

IMMAT.	ANNEE D'ORIGINE	AGE EN 2024	ACHAT	MONTANT	INVESTISSEMENT DE 2024 A 2032
EC171FV	1999	26	2025	90 900 €	564 922 €
DY941CP	2015	10	2026	91 809 €	
EC145FV	2005	20	2027	92 727 €	
GY298ZZ	LOCATION	1	2030	95 537 €	
EC185FV	2009	16	2031	96 492 €	
AZ150FX	2009	16	2032	97 457 €	

* **Le renouvellement du parc sera conditionné par l'organisation des services, afin d'anticiper et d'optimiser les rotations des bennes.**

Le matériel : déchèteries et compostage



OBJECTIF DU PPI

1 - Pour les déchèteries :

- De 2026 à 2031 : Enveloppe de **300 000€** pour la compaction et l'optimisation des volumes en déchèteries (Compacteurs ou Packmats) : Impact sur les rotations de bennes.

2 - Pour la plateforme de compostage :

- Broyeur : Proposition de crédit-bail à partir de 2026 sur 5 ans avec option d'achat en 2031 (Non budgétisé dans ce PPI).
- Cribleur : Remplacement en 2027 pour **257 000€**

MATERIEL	ANNEE D'ORIGINE	AGE EN 2024	ACHAT	MONTANT	INVESTISSEMENT DE 2025 A 2032
MATERIEL - COMPACTEURS DECHETERIES			2026-2032	300 00€	557 575€
MATERIEL - CRIBLEUR	2013	12	2027	257 575 €	

Les engins



OBJECTIFS DU PPI

1 – Pour le CVM, le CDT et la plateforme de compostage :

- De 2027 à 2031 : Renouvellement de 3 chargeuses (à définir en fonction des impératifs) et d'une pelle hydraulique pour un montant total de **796 869€**.

Renouvellement à déterminer selon la destination des futurs exutoires et la fermeture de certains sites.

2 – Pour le nettoyage des cuves et des abords des PAV

- Lancement d'une consultation sur bon de commande pour le nettoyage des cuves
- En 2029 : Remplacement d'une laveuse de 2014 pour un montant de **94 591€**

MATERIEL	ANNEE D'ORIGINE	AGE EN 2024	ACHAT	MONTANT	INVESTISSEMENT DE 2024 A 2032
ENGIN - CHARGEUSE CATERPILLAR	2014	10	2029	199 692 €	796 869 €
ENGIN - CHARGEUSE JCB 437 ZX	2020	4	2027	195 757 €	
ENGIN - CHARGEUSE KOMATSU	2005	23	2028	197 715 €	
ENGIN - CHARGEUSE LIUGONG	2021	3	2031	203 705 €	
ENGIN - PELLE HYDRAULIQUE	2018	6	2028	197 715 €	
LAVEUSE PL	2014	11	2029	94 591 €	94 591 €

Le parc de véhicules utilitaires



OBJECTIF DU PPI

Renouvellement de 10 véhicules utilitaires entre 2025 et 2032 : Age moyen actuel de 14 ans.

IMMAT.	ANNEE D'ORIGINE	AGE EN 2024	ACHAT	MONTANT	KM FIN 2024	KM DE REFORME	INVESTISSEMENT DE 2024 A 2032
CT943NJ	2004	21	2025	33 330 €	135 839 KM		296 218 €
CT140NK	2002	23	2025	26 260 €	188 949 KM	192 915 KM	
ECO56FV	2008	17	2028	34 339 €	85 407 KM		
CN377WE	2012	13	2029	27 326 €	144 913 KM	185 568 KM	
BD711DG	2010	15	2030	35 030 €	212 131 KM		
DN669TS	2015	10	2031	27 875 €	108 702 KM	175 993 KM	
DN690TS	2015	10	2031	27 875 €	92 126 KM	104 138 KM	
DPO7OKC	2015	10	2031	27 875 €	108 351 KM	179 779 KM	
EF613ZY	2016	9	2032	28 154 €	103 334 KM	167 142 KM	
EG136FL	2016	9	2032	28 154 €	113 850 KM	227 866 KM	

Le parc de véhicules légers



OBJECTIF DU PPI

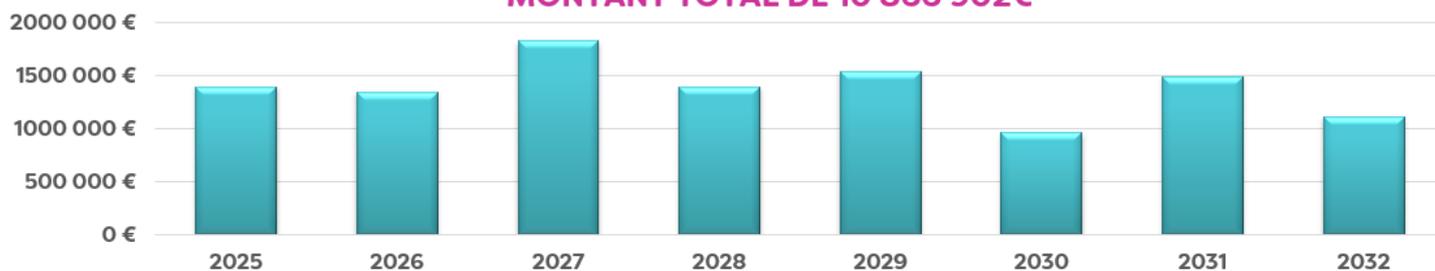
Renouvellement de 8 véhicules entre 2030 et 2032 pour un total de **219 729€**

IMMAT.	ANNEE D'ORIGINE	AGE EN 2024	ACHAT	MONTANT	KM FIN 2024	KM DE REFORME	PREVISIONS 2024-2032
AY781NF	2010	15	2030	21 230 €	107 195 KM	129 617 KM	219 729€
CG530TE	2012	13	2030	27 600 €	274 272 KM	314 274 KM	
GC118KA	2021	4	2031	37 525 €	75 532 KM	280 331 KM	
EG732AN	2016	9	2031	30 020 €	99 058 KM	178 774 KM	
EG752AN	2016	9	2031	30 020 €	90 929 KM	154 895 KM	
EG775AN	2016	9	2031	30 020 €	81 481 KM	139 721 KM	
EF534ZY	2016	9	2032	21 657 €	59 753 KM	125 185 KM	
EF560ZY	2016	9	2032	21 657 €	63 703 KM	153 839 KM	

3 MATERIEL ET VEHICULES

PREVISION DES INVESTISSEMENTS DE 2025 A 2032

MONTANT TOTAL DE 10 866 902€



OBJETS	QUANTITE	INVESTISSEMENTS DE 2025 A 2032
BOM GRUE	3	935 124 €
BOM PAP	21	5 824 097 €
ENGIN - CHARGEUSES	4	796 869 €
LAVEUSE PL	1	94 591 €
MATERIEL - COMPACTEURS DECHETERIES		300 000 €
MATERIEL - CRIBLEUR	1	257 575 €
MECANIQUE - GROSSES REPARATIONS		390 000 €
MULTIBENNE GRUE	1	234 136 €
PORTEUR GRUE	1	350 302 €
REMORQUE PL	6	564 922 €
SECURITE BOM		105 000 €
TRACTEUR ROUTIER	4	498 339 €
VEHICULES LEGERS	8	219 729 €
VEHICULES UTILITAIRES	10	296 218 €
TOTAL	60	10 866 902 €

BATIMENTS ANNEES	INVESTISSEMENTS DE 2025 A 2032
2025	1 393 482 €
2026	1 342 436 €
2027	1 829 294 €
2028	1 198 774 €
2029	1 539 630 €
2030	960 440 €
2031	1 492 470 €
2032	1 110 375 €
TOTAL	10 866 902 €

4 BATIMENTS ET ICPE

BATIMENTS ANNEES	INVESTISSEMENTS DE 2025 A 2032
2025	517 060 €
2026	298 900 €
2027	550 000 €
2028	500 000 €
2029	500 000 €
2030	500 000 €
2031	500 000 €
2032	500 000 €
TOTAL	3 865 960 €

INVESTISSEMENTS	INVESTISSEMENTS DE 2025 A 2032
TRAVAUX PROJETS FUTURS	3 000 000 €
VIDEOPROTECTION DES SITES	317 960 €
TRAVAUX SELECTROM - REDUCTEUR NEUF COMPLET SUR MOTEUR BRS	155 000 €
DETECTION INCENDI ET SECURITE BATIMENT - BATIMENTS SANS ASSURANCE	150 000 €
TRAVAUX SELECTROM - REMPLACEMENT BIOFILTRE	143 000 €
REPARATION BROYEUR	50 000€
TRAVAUX SITE FLEMING	50 000 €
TOTAL	3 865 960 €

OBJECTIFS DU PPI

Le PPI est marqué par deux phases :

1 – 2025 – 2026 : La Sécurisation des sites et leur modernisation :

- Renforcer la protection des sites avec la vidéoprotection (317 960 €) et prévenir les risques incendie grâce à l'amélioration des systèmes de détection (150 000 €).
- Optimiser les performances des équipements avec la modernisation du SELECTROM (298 000 €) et la réparation du broyeur (50 000 €) tout en réaménageant le site de Fleming (50 000€).

2 – De 2027 à 2032 et selon les orientations politiques à définir avant la fin de ce mandat, le PPI est estimé à 500 000€/an.

En contrepartie, les ventes de biens immobiliers (Antennes d'Avesnes et de Rencourt, siège du SMAV, anciennes déchèteries) ont été estimées, pour partie, à 2 756 000€ par France Domaines (Valeur septembre 2024) .

M. le Président demande aux membres de ne pas s'étonner de la prévision de 3 000 000 € pour les projets futurs, à partir de 2027. L'objectif recherché est de rationaliser nos sites et de rapatrier nos activités. La signature de l'acte de vente de l'antenne de collecte d'Avesnes-le-Comte a été faite ce lundi 24 février avec la CSI Balestra. D'autre part, une étude est en cours avec la CCSA pour l'antenne de collecte de Rencourt-lès-Bapaume.

M. COTTEL confirme que la CCSA est intéressée par cet espace qui est en zone d'entreprises et qui n'apportera pas de consommation foncière. Si le SMAV vent comme annoncé, la CCSA se portera acquéreur, une lettre d'intention sera d'ailleurs prochainement transmise, au prix fixé par les domaines à environ 1 200 000€.

M. le Président évoque le projet de vente du siège social du SMAV, incluant la plateforme de compostage située à l'arrière. Il rappelle que le Centre de Tri a été fermé il y a quatre ans et que le matériel est toujours en place à l'intérieur. Une étude est en cours pour déterminer son devenir, ainsi que pour envisager la réutilisation des 4 000 m² de bâtiment en tant que futur siège social, avec un aménagement interne adapté.

Par ailleurs, il serait possible d'y aménager un espace de stockage, notamment pour accueillir des archives et les proposer à la location. Le siège social actuel suscite déjà un fort intérêt, car il est situé aux portes de la future extension de la zone d'activités ZI Est.

Ce projet permettrait de centraliser une grande partie des activités du SMAV, tout en soulevant la question du relogement de la plateforme de compostage, qui nécessite 15 000 m² supplémentaires. Une relocalisation dans le secteur d'Arras et sa première couronne est envisagée. À ce titre, M. le Président lance un appel aux Maires des communes concernées pour identifier un site potentiel.

Il conclut en précisant que l'objectif est de réinvestir le produit de la vente dans les nouveaux aménagements et, surtout, réhabiliter un site inoccupé depuis quatre ans.

M. le Président attire l'attention de la sécurisation des sites dès 2025 en rééquipant toutes les déchèteries ainsi que le site Fleming, où se trouve tous les camions, en caméras. Ainsi un programme sur deux ans a été travaillé précisant qu'en 2026, l'ensemble des sites sera sécurisé.

5 INFORMATIQUE – NUMERISATION DES DONNEES - RH / QHSE

BATIMENTS ANNEES	INVESTISSEMENTS DE 2025 A 2032
2025	122 888 €
2026	41 880 €
2027	10 670 €
2028	10 670 €
2029	10 670 €
2030	10 670 €
2031	10 670 €
2032	10 670 €
TOTAL	228 788 €

INVESTISSEMENTS	INVESTISSEMENTS DE 2025 A 2032
CHANGEMENT SERVEURS	85 000 €
RENOUVELLEMENT INFORMATIQUE DIFFUS (PC ETC.)	35 000 €
MODULES RH	24 251 €
EQUIPEMENTS BUREAUTIQUE	24 000 €
NUMERISATION DES DONNEES KERLOG ET CLS	60 537 €
TOTAL	228 788 €

OBJECTIFS DU PPI

Ce PPI alloue 228 788 € pour moderniser les infrastructures numériques, valoriser les données, et renforcer les outils de gestion RH et QHSE. Les objectifs principaux se déclinent en trois axes :

1 – **Modernisation de l'infrastructure informatique** : 120 000 €

↳ Renouvellement des serveurs (85 000 €) et des équipements informatiques (35 000 €) pour améliorer la performance et la sécurité des systèmes.

2 – **Valorisation et numérisation des données** : 60 537€ avec l'amélioration des logiciels KERLOG et CLS.

3 – **Finalisation de l'optimisation des logiciels RH et amélioration des conditions de travail (HQSE)** : 48 251 €

6 BACS ET PAV

BATIMENTS ANNEES	INVESTISSEMENTS DE 2025 A 2032
2025	459 500 €
2026	459 500 €
2027	270 000 €
2028	270 000 €
2029	270 000 €
2030	270 000 €
2031	270 000 €
2032	270 000 €
TOTAL	2 539 000 €

INVESTISSEMENTS	INVESTISSEMENTS DE 2025 A 2032
CONTENEURS ROULANTS	1 760 000 €
APP CITEO - EXTENSION PARC PAV	326 000 €
COLONNES AERIENNES	300 000 €
APP HORS FOYERS	153 000 €
TOTAL	2 539 000 €

OBJECTIFS DU PPI

Ce PPI vise à moderniser et développer le parc de Points d'Apport Volontaire (PAV) et de bacs de collecte avec :

1 – **De 2025 - 2032** : 1 760 000 € pour le renouvellement des conteneurs roulants (220 000€/an).

2 – **De 2027 à 2026** : 200 000 € liés aux biodéchets, 153 000€ pour le hors foyer et 326 000 € pour l'extension du parc de PAV (verre et carton)

3 – **De 2027 à 2032** : 300 000 € pour le renouvellement de colonnes aériennes sur le territoire.

Ces investissements ont reçu des accords de subventions de l'ADEME et de CITEO

M. le Président revient sur les difficultés rencontrées par le passé concernant les demandes de changement de conteneurs, alors que le stock était insuffisant. Ce problème est désormais résolu, et il est possible de répondre aux demandes des usagers, notamment en attribuant un bac plus grand lorsque celui existant est trop petit.

Il évoque également la possibilité de mettre en place des PAV dédiés aux cartons, des tests pouvant être envisagés à cet effet. Il précise que 35 de ces points d'apport volontaires seront subventionnés par CITEO.

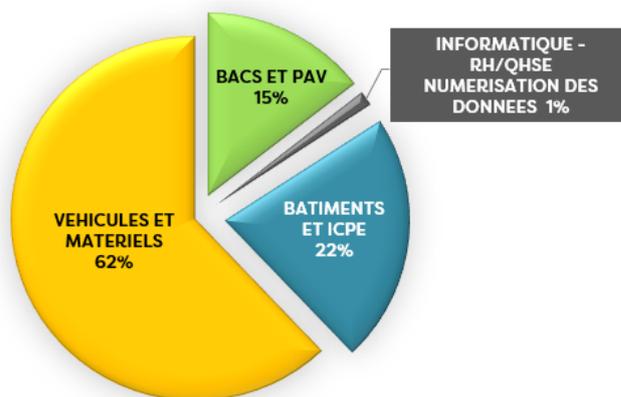
M. HODENT revient sur l'appel à projet CITEO, dans lequel le SMAV a été reconnu éligible à la subvention pour 69 colonnes aériennes à verre. Ainsi, les maires des communes sous-dotées en colonnes à verre seront prochainement contactés par nos services afin de définir les emplacements les plus adaptés pour ces nouvelles installations. Une communication toutes boites sera faite au sein de ces communes.

7 PPI GLOBAL 2025-2032

PPI GLOBAL ANNEES	INVESTISSEMENTS DE 2025 A 2032
2025	2 452 930 €
2026	2 182 716 €
2027	2 659 964 €
2028	1 979 444 €
2029	2 320 300 €
2030	1 741 110 €
2031	2 273 140 €
2032	1 891 045 €
TOTAL	17 500 650 €



OBJETS	INVESTISSEMENTS DE 2025 A 2032
Bacs et PAV	2 539 000 €
Informatique - RH/QHSE Numérisation des données	228 788 €
Bâtiments et ICPE	3 865 960 €
Véhicules et Matériel	10 866 902 €
TOTAL	17 500 650 €



M. le Président précise qu'il ne s'agit que de prévisions. En cas de problème majeur, comme l'arrêt du TMB ou la nécessité de réinvestir dans le SELECTROM, une révision du PPI serait alors envisagée. Il estime qu'au niveau national, on manque cruellement de stratégie en termes de réindustrialisation.

5 Etat de l'utilisation de la délégation du Président

L'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Monsieur le Président, les vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe (...) Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.* »

Pour rappel, le Président a reçu délégation de la part du comité syndical par délibération n°221026-12 en date du 26 octobre 2022, complétée par délibération n°230209 en date du 8 février 2023.

5.1 Bons de commandés signés entre le 15 novembre 2024 et le 15 janvier 2025 (en €TTC)

Numéro	Date	Fournisseur	Contenu	Montant
GA240376	15/11/24	214 AUTOMOBILE CLUB NORD FRANCE	CONTROLE TECHNIQUE VL COLLECTE	192,00
CO240076	18/11/24	5341 CHENU GREGORY	STRUCTURE GONFLABLE JEUX ANCIENS EVENEMENT 30/11	225,00
CO240077	18/11/24	3518 TISON COMMUNICATION	ADHESIFS DENOMINATION CUVE PAV OM CS VERRE	353,16
QU240059	18/11/24	911	LUNETTE SIMULATION ALCOOL	215,88
CA240053	18/11/24	1771 INFOPESAGE	ENTRETIEN ET VERIFICATION PONTS BASCULES	5 925,60
CO240078	18/11/24	2134 EG BUREAU	PORTE BADGES	20,70
RH240051	19/11/24	5082 AMBULANCES BERTIN S.A.R.L	Expertise (transport) VAQUETTE Sophie	200,81
AM240114	19/11/24	112 NOYER SAFIA	GRATTOIR SCRAPEX ARGENTAX	100,44
CO240080	20/11/24	5347 LA POSTE	IMPRESSION SMAV ACTU DECEMBRE 2024 CUA	5 124,00
SG240050	20/11/24	2162 4AJ UN TREMPLIN POUR LES JEUNES	COCKTAIL POUR LE COMITE DU 4 DEC 2024	380,00
SG240051	20/11/24	310 LECLERC	COURSES POUR COMITE DU 4 DEC 2024	228,00
AM240116	20/11/24	4899 DECOUVRIR - FOURNIR - INNOVER	SERRURE PAV CITEC	412,44
GA240380	20/11/24	3878 SEMCO GROUPE HDF MAT	POIGNEE JOYSTICK 180MH	439,45
ME240029	20/11/24	381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	LONGE DE 1.5 METRES	173,39
CA240058	21/11/24	3071 APAVE NORD OUEST SAS	CONTRÔLE PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	2 980,80
RH240052	21/11/24	4665 UNARTOIS INSERTION	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL RIPEUR	46 800,00
CO240081	22/11/24	310 LECLERC	COURSES DIVERSES EVENEMENT INTERNE 30/11	300,00
SG240052	22/11/24	2992 SELECTOUR TRAVELIL	DEPLACEMENT AG FNCC	821,60
ME240030	22/11/24	3707 GOSSET MATERIAUX	REGUL GOSSET 2023/2024 CDE TX230031 DU 09/06/2023	459,59

ME240031	22/11/24	95 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	CAGOULE SOUDAGE POUR CHAUDRONNERIE	100,68
ME240032	22/11/24	491 TRENOIS DECAMPS	TUBE ACIER POUR PAV	52,22
CO240082	25/11/24	5350 ASSOCIATION THIBAUT CAUWET	PRESTATION ANIMATION LOTO 30 NOVEMBRE	500,00
CO240083	25/11/24	5115 GAETAN MARQUANT	APERITIF DINATOIRE	1 139,40
CO240084	26/11/24	4892 C'L'EVENEMENT	PERSONNEL POUR EVENEMENT DU 30 NOVEMBRE	948,00
SG240054	26/11/24	5003 BOULANGERIE ARRAS EXPO	SANDWICHS POUR REUNION DE TRAVAIL	52,75
RH240054	26/11/24	5340 INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE	Formation soudure	4 291,20
GA240381	26/11/24	4258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	DECRYSTALISANT AD BLUE	578,88
IN240064	26/11/24	188 I TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGIE	FORUNITURE CLAVIER-SOURIS, SUPPORT ECRAN, CABLE	410,60
IN240065	26/11/24	188 I TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGIE	ADOBE SERVICE COM (REDUCTION 2 Licences)	3 153,17
GA240383	26/11/24	4258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	OUTILLAGE GARAGE	321,60
SG240055	27/11/24	0004 AMORCE	RENCONTRE AMORCE ECO ORGANISMES 23/01/25	450,00
CA240059	27/11/24	1771 INFOPESAGE	INTERVENTION PONT BASCULE RIENCOURT	867,60
ME240033	27/11/24	491 TRENOIS DECAMPS	CAPOT DE PROTECTION POUR SCIE	34,80
ME240034	27/11/24	491 TRENOIS DECAMPS	RACCORD RAPIDE D'EAU POUR LAVEUSE PAV	64,75
AJ240028	28/11/24	5356 SAS EXIM EXPERTISES IMMOBILIERES	DIAGNOSTICS BATIMENT AVESNES	600,00
GA240386	29/11/24	3615 NCH FRANCE SAS	BCG ENGAGEMENT ADDITIF TRAITEMENT GASOIL COLLECTE	2 071,20
FI240027	29/11/24	5122 BOUDAILLER PHILIPPE	FRAIS DE MISSION PBO	112,60
CO240085	02/12/24	4277 AUCHAN HYPERMARCHE	ACHAT CARTES ILLICADO EVENEMENT DU 30 NOVEMBRE	190,00
GA240391	03/12/24	106 JW LUBRIFIANT	FUT DE GRAISSE	648,00
GA240390	03/12/24	106 JW LUBRIFIANT	HUILE HYDRAULIQUE HV46	1 932,00
GA240394	04/12/24	0392 HY LI CO	ENGAGEMENT FLEXIBLE HYDRAULIQUE COLLECTE	960,00
GA240395	05/12/24	1721 SEMAT GROUPE ZOELLER	REMPLACEMENT RACCORD HYDRAULIQUE SUITE ACCROCHAGE	354,07
GA240396	05/12/24	3473 ARQUES ELECTRO DIESEL	ENGAGEMENT BATTERIE VL TRANSVERSAUX	360,00
FI240029	09/12/24	4022 ALTRA CONSULTING	DOSSIER FCTVA-TVA RECOURS JURIDIQUE	196 990,61
CO240086	10/12/24	4419 PETIT AURELIE	ANIMATIONS D ATELIERS CREATIFS EN RECYCLERIES	1 335,28
AJ240029	10/12/24	5303 AMOPC	MISSION D'EXPERTISE TECHNIQUE PROCEDURE D'EXPERTISE JUDICIAIRE MUSSET	637,07
TR240028	10/12/24	4859 DEMOLAF	DEPOT SAUVAGE D'AMIANTE BEURAINS	2 220,00
CA240060	10/12/24	1771 INFOPESAGE	MAINTENANCE PONTS BASCULES	3 743,10

GA240397	10/12/24	2369 BRO MERIDONIALE DE VOIRIE	ENROULEUR AUTOMATIQUE DD-412-EJ	753,12
GA240398	10/12/24	0106 JW LUBRIFIANT	SOUDURE ETAIN	296,77
ME240035	10/12/24	3707 GOSSET MATERIAUX	MATERIAUX POUR PLATEFORME VOLTA	803,65
TR240029	10/12/24	4859 DEMOLAF	DEPOT SAUVAGE D'AMIANTE WANCOURT	2 220,00
RH240055	10/12/24	4578 PROMOTRANS FORMATION PROFESSIONN	FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE TRANSPORT	2 544,00
RH240056	10/12/24	4665 UNARTOIS INSERTION	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL RIPEUR	46 800,00
CO240087	11/12/24	5115 GAETAN MARQUANT	BOISSONS TRAITEUR EVENEMENT INTERNE DU 30 NOVEMBRE	414,44
CO240088	11/12/24	5115 GAETAN MARQUANT	SERVICE TRAITEUR 30 NOVEMBRE	71,98
SG240056	11/12/24	2798 DOC UP	Mise à jour de l'affranchisseuse	409,66
IN240066	11/12/24	1565 PRESTIGE RESEAUX/ZENOPS	ABONNEMENT FIREWAL-ANTIVIRUS- CYBERSECURITE SOPHOS	6 374,40
GA240408	12/12/24	2419 ELECTRO DIESEL HYDRAULIQUE	PASSAGE AU BANC VERIN DE COMPACTEUR	144,00
GA240409	12/12/24	0255 UGAP	AVANCE SUITE A L'ACHAT DE DEUX BOM	541 570,36
CO240089	13/12/24	5328 DOUCHET ALICE	ANIMATION D'ATELIERS CREATIFS EN RECYCLERIE	1 150,09
TX240005	13/12/24	5357 CITERNEO	CITERNE SOUPLE INCENDIE 120M3 CVM	3 398,24
CO240090	17/12/24	1883 ARKA	COMPOSITION FLORALE DECES M. MASSON	54,00
IN240069	20/12/24	0264 ORANGE BUSINESS SERVICES	ACHAT CASQUE RELATION USAGER	384,00
SG240057	24/12/24	1883 ARKA	FLEUR PERE DAVID BARRIER	67,00
SG250001	03/01/25	5003 BOULANGERIE ARRAS EXPO	GALETTES DES ROIS	126,60
SG250002	08/01/25	2992 SELECTOUR TRAVELIL	DEPLACEMENT BORDEAUX	916,98
GA250005	08/01/25	3009 EQUIPKO	POMPE BRUYANTE LIUGONG COMPOSTAGE	659,18
AM250001	08/01/25	5125 CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DES TERRITOIRES	ENGAGEMENT QUINCAILLERIE	3 600,00
AM250002	08/01/25	5125 CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DES TERRITOIRES	ENGAGEMENT ELECTRICITE	3 600,00
AM250003	08/01/25	5125 CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DES TERRITOIRES	ENGAGEMENT PRODUIT ENTRETIEN	3 600,00
AM250005	08/01/25	1717 SOL GROUP	ENGAGEMENT GAZ CARBURATION	1 800,00
GA250008	08/01/25	0392 HY LI CO	ENGAGEMENT FLEXIBLE HYDRAULIQUE TRAITEMENT ET VALO	1 440,00
GA250018	08/01/25	4923 ELECTRO STANDARD	ENGAGEMENT REPARATION CARTE ELECTRONIQUE	1 920,00
GA250019	08/01/25	0392 HY LI CO	ENGAGEMENT FLEXIBLE HYDRAULIQUE COLLECTE	1 800,00
GA250020	08/01/25	0392 HY LI CO	ENGAGEMENT FLEXIBLE HYDRAULIQUE TRANSVERSAUX	960,00
GA250021	08/01/25	3908 GENIE FLEXION	ENGAGEMENT FLEXIBLE HYDRAULIQUE COLLECTE DEPANNAGE SUR PLACE	1 200,00

GA250022	08/01/25	3908 GENIE FLEXION	ENGAGEMENT FLEXIBLE HYDRAULIQUE TRAITEMENT ET VALO DEPANNAGE SUR PLACE	840,00
SG250003	10/01/25	5003 BOULANGERIE ARRAS EXPO	REPAS POUR REUNION DE TRAVAIL	52,75
RH250002	10/01/25	0246 ACTION SANTE TRAVAIL	COTISATION ANNUELLE 2025	37 200,00
AM250007	10/01/25	1112 CHIMIREC NOREC	LOCATION CUVE DE RECUPERATION LIQUIDE DE REFFOIDIS	28,80
GA250026	10/01/25	4436 ED-VGP	ENGAGEMENT CONTROLE REGLEMENTAIRE BOM COLLECTE	1 740,00
GA250039	10/01/25	2451 FG AUTOMOBILES ARRAS	VEHICULE GW261WG CUA	590,90
GA250050	10/01/25	4483 KEOLIS ARRAS	ENGAGEMENT FOURNITURE GNV A LA POMPE	96 000,00
GA250053	10/01/25	1562 LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS	BCG ENGAGEMENT CONVOYAGE D ENGIN	1 440,00
GA250027	10/01/25	4436 ED-VGP	ENGAGEMENT CONTROLE REGLEMENTAIRE ENGIN GRUE BRAS	1 382,40
GA250032	10/01/25	0214 AUTOMOBILE CLUB NORD FRANCE	ENGAGEMENT CONTROLE TECHNIQUE VL	6 924,00
GA250034	10/01/25	0600 DEKRA	ENGAGEMENT CONTROLE TECHNIQUE PL	4 700,00
GA250036	10/01/25	04258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	ENGAGEMENT CONTROLE REGLEMENTAIRE TACHYGRAPHE	1 440,00
GA250037	10/01/25	04258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	ENGAGEMENT CONTROLE REGLEMENTAIRE LIMITEUR	1 692,00
GA250038	10/01/25	04258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	ENGAGEMENT FREINOMETRE PL	2 030,40
GA250052	10/01/25	0424 ARRAS LAVAGE POIDS LOURDS	BCG ENGAGEMENT LAVAGE PL	1 440,00
RH250003	10/01/25	5320 GE-MALIS	REFACTURATION GEMALIS - MME KREEL Elise	18 000,00
SG250004	13/01/25	2992 SELECTOUR TRAVELIL	DEPLACEMENT PARIS AMORCE	228,04
SM250003	13/01/25	4620 COLLECTE LOCALISATION SATELLITES	FIXATION VENTOUSE TABLETTES MULTI PAV	580,32
GA250054	13/01/25	3878 SEMCO GROUPE HDF MAT	VERIN A GAZ POUR LA 180MH	469,03
ME250001	13/01/25	0543 MENEBOO BOIS	PANNEAU MEDIUM SIEGE	177,91
ME250002	13/01/25	2349 DELATTRE PATOUX	MANCHON ALU 8 MM	262,80
ME250003	13/01/25	2349 DELATTRE PATOUX	TUBE CARRE 80X80 2MM D EPAISSEUR	83,16
CO250002	14/01/25	3457 OLFADIEZ	ORIFLAMMES SMAV	408,00
CO250003	14/01/25	0310 LECLERC	COURSES CEREMONIE DES VOEUX 2025	300,00
AM250008	14/01/25	0106 JW LUBRIFIANT	SEL DE DENEIGEMENT	403,20
CO250004	15/01/25	5331 HMC	POMPE A BIERE ET FUTS VOEUX 2025	235,00
GA250068	15/01/25	0293 PHILIPPE TP	VERIN ET AXE DE GRIFFE JCB TRAITEMENT	2 020,15
CA250002	15/01/25	5057 CMIFI	MAINTENANCE DES MOYENS DE LUTTE INCENDIE	2 541,65
TOTAL GENERAL				1 102 761,42

5.2 Décisions du Président

Numéro de la décision	Durée d'exécution	Date envoi au contrôle de légalité	Objet	Tiers concerné	Lieu
DP2434	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	BOREAL AND KO	BEURAINS
DP2435	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	COUPE FILS	DAINVILLE
DP2436	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	ORTHOS	ARRAS
DP2437	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	ATELIANCE	ACHICOURT
DP2438	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	SELARL PHARMACIE JEAN EVERARTS	BEURAINS
DP2439	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	LA POSTE SOLUTION COMPTABILITE FOURNISSEURS	ARRAS
DP2440	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	CIPOSTE SAS - SOLUTIONS COMPTABILITE FOURNISSEURS	ST LAURENT BLANGY
DP2441	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	CARREFOUR CONTACT	BUCQUOY
DP2442	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	COMITE NORD PLANTS DE POMMES DE TERRE	ACHICOURT
DP2443	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	MDAP	DAINVILLE
DP2444	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	DELIT PNEUS	ST NICOLAS LES ARRAS
DP2445	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	MAXI ZOO France	DUISANS
DP2446	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	ANTOINE DISTRIBUTION	ATHIES
DP2447	indéterminée	15/11/2024	mise à disposition de personnel	GEMALIS	PARIS
DP2448	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	K2 PROCESS	WANCOURT
DP2449	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	BOULANGERIE MADELEINE	ARRAS
DP2450	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	LE FOURNIL D'OLIVIER	AVESNES LE COMTE
DP2451	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	BATTRI	ST LAURENT BLANGY
DP2452	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	DECYBEN	TILLOY LES MOFFLAINES
DP2453	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	AIR + NORD	ANZIN ST AUBIN
DP2454	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	PINAULT COLLECTION	BAILLEUL SIR BERTHOULT
DP2455	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	CLEDIA	ST LAURENT BLANGY
DP2456	5 ans maximum	15/11/2024	Collecte DAE PRO	EURAMETHA	ST LAURENT BLANGY
DP2457	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	ACNF	ARRAS
DP2458	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	GODEFROY	ECURIE
DP2459	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	SOLTYS	STE CATHERINE LES ARRAS

DP2460	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	LOGISTA	STE CATHERINE LES ARRAS
DP2461	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	ALCYON	ST LAURENT BLANGY
DP2462	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	SELLERIE EQUI-DAY	BEURAINS
DP2463	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	CAES	CROISILLES
DP2464	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	CENTRAKOR	BEURAINS
DP2465	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	JOUE CLUB	DUISANS
DP2466	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	ENTREPRISE COPPIN	MERCATEL
DP2467	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	TRANSPORTS 62	WANCOURT
DP2468	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	PROFIL ORTHOPEDIE	ACHICOURT
DP2469	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	LV COFFRAGE	DAINVILLE
DP2470	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	LUMILAND	DAINVILLE
DP2471	5 ans maximum	21/11/2024	Collecte DAE PRO	ECOLE ST JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	CAMBLAIN L'ABBE
DP2472	1 an	20/12/2024	reprise matières carton 1,05	ARTOIS METAUX	SAINT LAURENT BLANGY
DP2473	1 an	20/12/2024	reprise matières METAUX	ARTOIS METAUX	SAINT LAURENT BLANGY
DP2474	1 an	20/12/2024	reprise matières ferraille	ARTOIS METAUX	SAINT LAURENT BLANGY
DP2475	1 an	20/12/2024	reprise matières ferraille	DAINVILLE RECYCLAGE	DAINVILLE
DP2476	5 ans maximum	08/01/2025	Collecte DAE PRO	Collecte / plusieurs établissements DAE PRO 01/10/24 au 01/01/25	41 contrats
DP2477	fin travaux de pose des PAV	15/01/2025	enlèvement des déchets ménagers et assimilés	SADE	ARRAS

5.3 Marchés publics

5.3.1 Marchés notifiés

RÉFÉRENCE	INTITULÉ	TITULAIRE	MONTANT	DATE DE NOTIFICATION	CARACTÉRISTIQUES
2024-AO-04 Lot 1	Valorisation des ordures ménagères et déchets assimilés (DIB)	Multi attributaires : 1- PAPREC ENERGIES OPÉRATIONS 2- SIAVED	Sans minimum / Maximum en quantité 15 000 tonnes par an	06/01/2025	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 12 mois + 12 mois + 24 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 06/12/2024
2024-AO-04 Lot 2	Valorisation des déchets à haut PCI issus d'un traitement mécano-biologique	Multi attributaires : 1-SIAVED 2-PAPREC ENERGIES OPÉRATIONS	Sans minimum / Maximum en quantité : 15 500 tonnes par an	06/01/2025	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 12 mois + 12 mois + 24 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 06/12/2024
2024-AO-04 Lot 5	Enfouissement de déchet ménagers, prétraités ou non	VEOLIA RECYCLAGE ET VALORISATION	Sans minimum / Maximum en quantité : 20 000 tonnes par an	06/01/2025	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 24 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 06/12/2024
2024-AO-05 Lot 1	Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	ARF	Sans minimum / Montant maximum : 200 000 € HT par an	02/01/2025	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 24 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 26/11/2024
2024-AO-05 Lot 2	Collecte et traitement de l'amiante liée	BAUDELET SAS	Sans minimum / Montant maximum : 45 000 € HT par an	30/12/2024	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 24 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 26/11/2024

2024-AO-05 Lot 3	Traitement des encombrants en mélange	RAMERY ENVIRONNEMENT	Sans minimum / Montant maximum : 1 100 000 € HT par an	30/12/2024	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 24 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 26/11/2024
2024-AO-05 Lot 4	Traitement du bois	THEYS RECYCLAGE	Sans minimum / Montant maximum : 300 000 € HT par an	30/12/2024	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 24 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 26/11/2024
2024-AO-05 Lot 5	Traitement du plâtre	SAS ASTRADEC	Sans minimum / Montant maximum : 90 000 € HT par an	30/12/2024	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 24 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 26/11/2024
2024-AO-05 Lot 6	Traitement des gravats et des matériaux inertes	SAS LAFLUTTE	Sans minimum / Montant maximum 110 000 € HT par an	09/01/2025	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 24 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 26/11/2024
2024-AO-06 Lot 1	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces et accessoires pour les grues auxiliaires de marque PALFINGER	SAS BENNES JOCQUIN	Sans minimum / Montant maximum 45 000 € HT par an	10/01/2025	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 12 mois + 12 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 06/12/2024
2024-AO-06 Lot 2	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces et accessoires pour les grues auxiliaires de marque HIAB	SAS BENNES JOCQUIN	Sans minimum / Montant maximum 30 000 € HT par an	10/01/2025	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 12 mois + 12 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 06/12/2024

2024-AO-06 Lot 3	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces et accessoires pour les grues auxiliaires de marque FASSI	SAS BENNES JOCQUIN	Sans minimum / Montant maximum 45 000 € HT par an	10/01/2025	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 12 mois + 12 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 06/12/2024
2024-AO-06 Lot 4	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces et accessoires pour les pinces de grue auxiliaire de marque KINSHOFER	SAS EDHD HYDROMAIN TENANCE	Sans minimum / Montant maximum 25 000 € HT par an	07/01/2025	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 12 mois + 12 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 06/12/2024
2024-AO-06 Lot 5	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces et accessoires pour les bras polybenne de marque GUIMA	SAS EDHD HYDROMAIN TENANCE	Sans minimum / Montant maximum 40 000 € HT par an	07/01/2025	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 12 mois + 12 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 06/12/2024
2024-AO-06 Lot 6	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces et accessoires pour les bras polybenne de marque MILTRA	SAS EDHD HYDROMAIN TENANCE	Sans minimum / Montant maximum 20 000 € HT par an	07/01/2025	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 12 mois + 12 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 06/12/2024
2024-AO-06 Lot 7	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces et accessoires pour les bras polybenne de marque PALFINGER	SAS BENNES JOCQUIN	Sans minimum / Montant maximum 20 000 € HT par an	10/01/2025	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 12 mois + 12 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 06/12/2024
2024-AO-07 Lot 2	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces et accessoires pour les engins de marque CATERPILLAR	BERGERAT MONNOYEU R SAS	Sans minimum / Montant maximum 60 000 € HT par an	06/01/2025	Procédure : AOO Marché de Service Accord-cadre à bons de commande Durée : 12 mois + 12 mois + 12 mois + 12 mois (48 mois maxi) Attribué le : CAO du 06/12/2024

2024-PA-15	Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés	EDF	Montant estimatif annuel : 49 353 € HT	19/12/2024	Procédure : MAPA Marché de Service Durée : 24 mois Attribué le : 4 décembre 2024
------------	--	-----	--	------------	---

5.3.2 Déclarations sans suite

RÉFÉRENCE	INTITULÉ	MONTANT	DATE DECISION	COMMENTAIRES
2024-AO-07 Lot 1	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces détachées et accessoires pour les engins de marque Atlas	Montant maximum annuel : 50 000 € HT	03/12/2024	Motif : Infructuosité (aucune offre n'a été déposée) Relance en Marché sans publicité ni mise en concurrence
2024-AO-07 Lot 3	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces détachées et accessoires pour les engins de marque JLG	Montant maximum annuel : 15 000 € HT	03/12/2024	Motif : Infructuosité (aucune offre n'a été déposée) Relance en Marché sans publicité ni mise en concurrence
2024-AO-07 Lot 4	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces détachées et accessoires pour les engins de marque LIUGONG	Montant maximum annuel : 30 000 € HT	03/12/2024	Motif : Infructuosité (aucune offre n'a été déposée) Relance en Marché sans publicité ni mise en concurrence
2024-AO-07 Lot 5	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces détachées et accessoires pour les engins de marque KOMATSU	Montant maximum annuel : 30 000 € HT	03/12/2024	Motif : Infructuosité (aucune offre n'a été déposée) Relance en Marché sans publicité ni mise en concurrence
2024-AO-07 Lot 6	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces détachées et accessoires pour les engins de marque MANITOU	Montant maximum annuel : 20 000 € HT	03/12/2024	Motif : Infructuosité (aucune offre n'a été déposée) Relance en Marché sans publicité ni mise en concurrence
2024-AO-07 Lot 7	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces détachées et accessoires pour les engins de marque FENWICK	Montant maximum annuel : 15 000 € HT	03/12/2024	Motif : Infructuosité (aucune offre n'a été déposée) Relance en Marché sans publicité ni mise en concurrence
2024-AO-07 Lot 8	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces détachées et accessoires pour les engins de marque HYUNDAI	Montant maximum annuel : 15 000 € HT	03/12/2024	Motif : Infructuosité (aucune offre n'a été déposée) Relance en Marché sans publicité ni mise en concurrence
2024-AO-07 Lot 9	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces détachées et accessoires pour les engins de marque YALE	Montant maximum annuel : 20 000 € HT	03/12/2024	Motif : Infructuosité (aucune offre n'a été déposée) Relance en Marché sans publicité ni mise en concurrence

2024-AO-07 Lot 10	Prestations de maintenance, de réparation et fourniture de pièces détachées et accessoires pour les engins de marque JCB	Montant maximum annuel : 15 000 € HT	03/12/2024	Motif : Infructuosité (aucune offre n'a été déposée) Relance en Marché sans publicité ni mise en concurrence
2024-AO-04 Lot 3	Valorisation de la fraction inerte 0/30 issue d'un traitement mécano-biologique	Montant maximum annuel en quantité : 3 500 tonnes	03/12/2024	Motif d'intérêt général : Une seule offre reçue : inappropriée, entraînant l'infructuosité de la consultation Relance en AOO
2024-AO-04 Lot 4	Valorisation de la fraction de refus 8/30 issue d'un traitement mécano-biologique	Montant maximum annuel en quantité : 6 500 tonnes	03/12/2024	Motif d'intérêt général : Une seule offre reçue : inappropriée, entraînant l'infructuosité de la consultation Relance en AOO
2024-AO-08	Assurance Flotte Automobile et risques annexes	Montant estimatif annuel : 130 000 €	19/11/2024	Motif : Infructuosité (aucune offre n'a été déposée) Relance en AOO

6 Questions diverses

6.1 Bureau Syndical

6.1.1 Réunion du 7 janvier 2025

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du 26 novembre 2024
- Tri CS : Visite du Symevad le 18 décembre 2024
- Tri OMR et HPVI : Courrier du SIAVED reçu le 17 décembre 2024
- Fin du contrat actuel du Selectrom : réunion Suez du 20 décembre 2024
- Prochain marché du Selectrom : sourcing des 15 & 16 janvier 2025
- Calendriers 2025
- Préparation des vœux du SMAV du 29 janvier 2025
- Questions diverses

6.1.2 Réunion du 14 janvier 2025

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du 7 janvier 2025
- Présentation des synoptiques des coûts de traitements 2024
- Estimation résultats budgétaires de l'exercice 2024
- Présentation de la démarche du sourcing Selectrom des 15 & 16 janvier 2025
- Retour sur la réunion CALL / SMAV du 10 janvier 2025
- Questions diverses

6.1.3 Réunion du 4 février 2025

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du 14 janvier 2025
- Préparation des commissions du 5 février 2025
- Présentation du projet de PPI 2025-2032
- Ordre du jour du comité syndical du 26 février 2025
- Mise en ligne du DCE Selectrom
- Questions diverses et rappel de l'agenda

Le présent procès-verbal dressé et clos le **mercredi 26 février 2025 à 20h13** en double exemplaire, est signé.

Le secrétaire : Guy BRAS